



Collection
Mouvements sociaux

no MS0703
Lutte contre le projet de
centrale thermique du Suroît

Marie-Ève Giroux

sous la direction de
Yvan Comeau

avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

mars 2007

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux – no MS0703

«Lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît»
Marie-Ève Giroux

ISBN-10 : **2-89605-271-2**
ISBN-13 : **978-2-89605-271-4**
EAN : **9782896052714**

Dépôt légal : 2007

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

MARIE-ÈVE GIROUX est titulaire d'un baccalauréat en sciences de la santé (médecine) de l'Université Laval et entreprend des études de maîtrise en service social dans cette même université.

Pour sa maîtrise, elle s'intéresse particulièrement au domaine de l'organisation communautaire. Ses intérêts touchent principalement l'organisation communautaire, la santé, les femmes, l'environnement et l'international. Dans les dernières années, elle s'est d'ailleurs impliquée dans des groupes et organismes ayant des activités liées à ces thèmes.

De plus, durant son baccalauréat, elle a réalisé deux stages en Amérique latine, soit en Équateur et au Guatemala, dans lesquels ses interventions étaient liées à la prévention, la santé publique et la santé des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTES ET TABLEAUX	ix
LISTE DES ACRONYMES	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES	3
1.1. Les sources documentaires	3
1.2. Les entrevues	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE	5
2.1. Le milieu.....	5
2.1.1. La dimension spatiale de la lutte	5
2.1.2. L'histoire	5
2.1.3. Les données socio-économiques	8
2.1.4. Les données démographiques.....	9
2.2. La chronologie des événements.....	9
2.3. Les acteurs en présence	12
2.3.1. La coalition.....	12
2.3.2. La base sociale.....	15
2.3.3. Les alliés.....	15
2.3.4. Les sympathisants.....	16
2.3.5. Les spectateurs	17
2.3.6. Les opposants	17
2.4. Les intérêts en cause	17
2.5. Les enjeux de la lutte	19
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE	21
3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord	21
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	23
3.2.1. Ce qui pose problème pour les groupes en lutte.....	23
3.2.2. Les solutions proposées par les groupes en lutte.....	24

3.3.	La construction et le maintien de l'identité collective	25
3.4.	Les courts-circuits de solidarité	26
4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE	27
4.1.	Les opportunités politiques.....	27
4.1.1.	L'État.....	27
4.1.2.	Les élites	30
4.1.3.	Les alliés	30
4.1.4.	Les corps intermédiaires	31
4.2.	La conduite de la lutte	31
4.2.1.	Le leadership	31
4.2.2.	Les éléments de calcul rationnel.....	32
4.2.3.	L'information	33
4.2.4.	Les ressources.....	33
4.2.5.	La stratégie	35
4.2.6.	La concurrence avec d'autres organisations	37
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE	39
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	41
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	41
6.1.1.	Économique (redistribution).....	41
6.1.2.	Politique (participation).....	41
6.1.3.	Idéologique (légitimation)	42
6.2.	Sur le plan de l'organisation	43
6.2.1.	L'autonomie	43
6.2.2.	La solidarité	44
6.2.3.	La mobilisation.....	44
7.	LES PISTES DE RENOUVELLEMENT	47
	BIBLIOGRAPHIE	49

LISTE DES CARTES ET TABLEAUX

CARTE 1	Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry	6
CARTE 2	Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry (vue agrandie).....	6
CARTE 3	Municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry	7
TABLEAU 1	Intérêts des principaux acteurs	18

LISTE DES ACRONYMES

ACRGTO	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
ADQ	Action démocratique du Québec
AICQ	Association des ingénieurs-conseils du Québec
AIEQ	Association de l'industrie électrique du Québec
AQLPA	Association de lutte contre la pollution atmosphérique
ATQ	AmiEs de la Terre de Québec
ATSA	Action terroriste socialement acceptable
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CADEUL	Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CRE	Conseils régionaux de l'environnement
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GES	Gaz à effet de serre
IREQ	Institut de recherche d'Hydro-Québec
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
SODER	La Société de développement environnemental de Rosemont
UFP	Union des forces progressistes
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQCN	Union québécoise de conservation de la nature

RÉSUMÉ

Cette monographie décrit la lutte des citoyennes et des citoyens de Beauharnois, des groupes environnementaux du Québec ainsi que de la population québécoise, contre le projet de centrale thermique du Suroît. Cette lutte s'est déroulée entre septembre 2001 – soit le moment où Hydro-Québec Production a fait connaître son projet de construction au gouvernement du Québec – et novembre 2004 – soit le moment où le gouvernement a annoncé l'abandon du projet de centrale thermique sous les pressions des groupes et citoyens québécois.

Tout au long de cette lutte, plusieurs phénomènes se sont avérés favorables à sa réussite. Nous pouvons penser, entre autres, à l'appui massif et général de la population et de nombreux groupes et acteurs de tous les secteurs de la société civile ; à la contribution de nombreux alliés au succès de cette lutte ; à l'importance et au poids du mouvement écologiste québécois ; à l'association entre l'objet concret de cette lutte et des enjeux plus globaux de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques ; aux multiples stratégies déployées par les groupes en lutte ; et aux préoccupations de ces derniers pour demeurer en contact avec les intérêts de la population.

Marie-Ève Giroux

INTRODUCTION

Depuis les années 1960-1970, la question de l'environnement est de plus en plus présente dans l'opinion publique et suscite une conscientisation ainsi que des mobilisations dont l'importance croît dans l'espace et dans le temps. Le mouvement écologique québécois a également vu le jour à cette époque et a été défini comme un « ensemble disparate d'associations, de groupes et d'individus qui ont surtout été intéressés, depuis le début des années 1970, par les problèmes de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, par la question du gaspillage et de la pénurie des ressources naturelles (surtout énergétiques), par le danger de la contamination radioactive, et, plus récemment, par les problèmes des déchets toxiques et des pluies acides, en somme, par les questions fondamentales de la qualité de la vie et de plus en plus de la simple survie de l'humanité » (Vaillancourt, 1982).

La problématique des changements climatiques est une de ces problématiques environnementales qui suscitent actuellement d'importantes mobilisations à l'échelle mondiale, tant au niveau global que local, et a été à l'origine de nombreux sommets et conférences internationales, ainsi que du fameux protocole de Kyoto, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, principaux responsables des changements climatiques.

Au Canada, le Québec est une des provinces générant le moins de gaz à effet de serre. Cette bonne performance est due, entre autres, à sa production d'électricité qui s'effectue majoritairement sous forme d'hydro-électricité plutôt qu'au moyen de combustibles fossiles, comme c'est le cas dans d'autres provinces canadiennes. Néanmoins, en 2001, Hydro-Québec Production annonce son intention de s'engager dans la filière thermique en construisant une centrale thermique au gaz naturel à Beauharnois dans la région du Suroît. Contesté par les citoyens de la municipalité, par la population québécoise, par les groupes écologistes québécois ainsi que par une majorité d'acteurs provenant de divers secteurs de la société civile, ce projet a été à l'origine d'une lutte qui s'est déroulée jusqu'en 2004. En novembre 2004, la lutte a pris fin avec l'annonce du gouvernement du Québec de l'abandon du projet suite aux pressions populaires.

Cette étude de cas tente donc d'illustrer une lutte qui fut importante pour le mouvement écologique québécois, puisqu'elle constitue un bel exemple de mobilisation collective qui a porté fruit. C'est probablement ni la première ni la dernière lutte environnementale qui est menée au Québec, elle peut donc servir d'exemple pour d'autres luttes du même genre.

Cette monographie a été réalisée à partir d'une grille conçue spécialement pour la description de luttes sociales (Comeau, 2005) publiée dans la collection « Mouvements sociaux » des cahiers du CRISES. La présente étude de cas est divisée en six parties, soit la présentation générale de la lutte, sa phase d'émergence, son développement, son dénouement, son évaluation et les pistes de son renouvellement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

La collecte des données nécessaires à la réalisation de cette monographie a été réalisée à travers diverses sources documentaires et une entrevue. La combinaison de cette entrevue et des différents documents consultés a permis de dresser un portrait assez global de la lutte contre la centrale thermique du Suroît.

1.1. Les sources documentaires

Différentes sources documentaires ont été consultées afin de réaliser cette monographie ou étude de cas sur la lutte contre la centrale thermique du Suroît. Parmi ces documents, on retrouve de nombreux articles de journaux, lettres ouvertes ainsi que communiqués de presse parus dans divers périodiques québécois, tels que *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Presse*, et dans certains journaux locaux et communautaires. Des dossiers d'information réalisés par des journalistes de Radio-Canada et disponibles sur Internet ont également été fort utiles. De plus, les sites Internet de divers organismes ayant participé à la lutte, tels que la coalition Québec-vert-Kyoto, l'AQLPA, l'UQCN, Greenpeace et le Parti vert du Québec, ont constitué des sources d'information non négligeables. Les sites de la coalition Québec-vert-Kyoto et du Parti vert ont été très précieux, car tous deux contiennent une revue des dossiers de presse associés au sujet et de nombreux autres documents fournissent des données sur la coalition, ses activités et ses revendications. Des documents officiels, des avis et des décrets du gouvernement du Québec, du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles, relatifs au projet du Suroît, ont également été consultés. De plus, le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que l'avis de la Régie de l'énergie ont apporté beaucoup d'informations supplémentaires. Certains mémoires des participants aux consultations publiques tenues par ces deux organismes ont également été examinés.

Il a été impossible d'obtenir des informations et des documents officiels en provenance du principal promoteur du projet, Hydro-Québec, puisque toutes les pages Web et documents relatifs à celui-ci ont été retirés de son site Internet.

1.2. Les entrevues

Pour cette étude de cas sur la lutte contre le projet du Suroît, une entrevue téléphonique a été réalisée avec André Bélisle, président et fondateur de l'AQLPA et également un des fondateurs de la coalition Québec-vert-Kyoto. L'entrevue s'est réalisée sous forme d'une discussion téléphonique assez informelle, qui a duré environ 45 minutes. Cette entrevue a permis de recueillir plusieurs données manquantes pour la réalisation de la monographie, notamment en ce qui concerne la coalition, ses ressources et son organisation. De plus, ont pu être obtenues certaines informations insoupçonnées, relatives à la concurrence entre les organisations impliquées dans la lutte ainsi qu'aux positions des représentants liés aux promoteurs du projet.

Compte tenu de la pertinence de cette entrevue pour la conception de cette monographie, il aurait été intéressant de procéder à un plus grand nombre d'entrevues. Malheureusement, des contraintes de temps, liées à la réalisation de ce travail, ont rendu ce souhait difficile à mettre en œuvre. Un plus grand nombre d'entrevues et une bonne diversité de celles-ci auraient probablement permis de tenir davantage compte des divers points de vues des différents acteurs impliqués dans cette lutte. Néanmoins, les informations et la documentation utilisées ont permis de répondre adéquatement aux exigences et objectifs de cette monographie.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

Hydro-Québec Production avait pour projet la construction « d'une centrale à cycle combiné au gaz naturel d'une puissance d'environ 800 MW. [...] Cette centrale serait construite à proximité du canal de Beauharnois, sur des terrains appartenant à Hydro-Québec et situés dans l'ancienne municipalité de Melocheville aujourd'hui fusionnée à Beauharnois » (BAPE, 2003).

2.1. Le milieu

Pour bien cerner le contexte de cette lutte, seront explorées différentes caractéristiques du milieu dans lequel elle a pris place, soit la dimension spatiale de la lutte, l'histoire, les données économiques, sociales et démographiques ainsi que les caractéristiques du réseau associatif.

2.1.1. La dimension spatiale de la lutte

Ce projet de construction d'une centrale thermique par Hydro-Québec était à l'origine d'une lutte sociale qui débuta d'abord au niveau local, soit dans la ville de Beauharnois et dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, où l'on a projeté, en septembre 2001, d'implanter le projet. Par la suite, cette lutte a pris beaucoup plus d'ampleur, compte tenu qu'elle soulevait des enjeux environnementaux importants pour le Québec, surtout en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et le respect du protocole de Kyoto. De nombreux groupes, provenant principalement du mouvement écologique québécois, se sont alors unis face à cette cause, la portant sur la scène publique québécoise.

2.1.2. L'histoire

La MRC de Beauharnois-Salaberry est située au sud-ouest de Montréal, à proximité des frontières ontariennes et américaines, et au centre du Suroît, région réunissant également les MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Haut-Saint-Laurent (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006b). Cette MRC compte aujourd'hui presque 300 ans d'histoire et regroupe sur son territoire sept municipalités, dont Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield, qui sont les deux pôles industriels et commerciaux les plus importants de la région (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006a). C'est sur ce territoire, dans la ville de Beauharnois, qu'Hydro-Québec projetait de construire la centrale thermique du Suroît.

CARTE 1 Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry



Source : Site Internet officiel de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

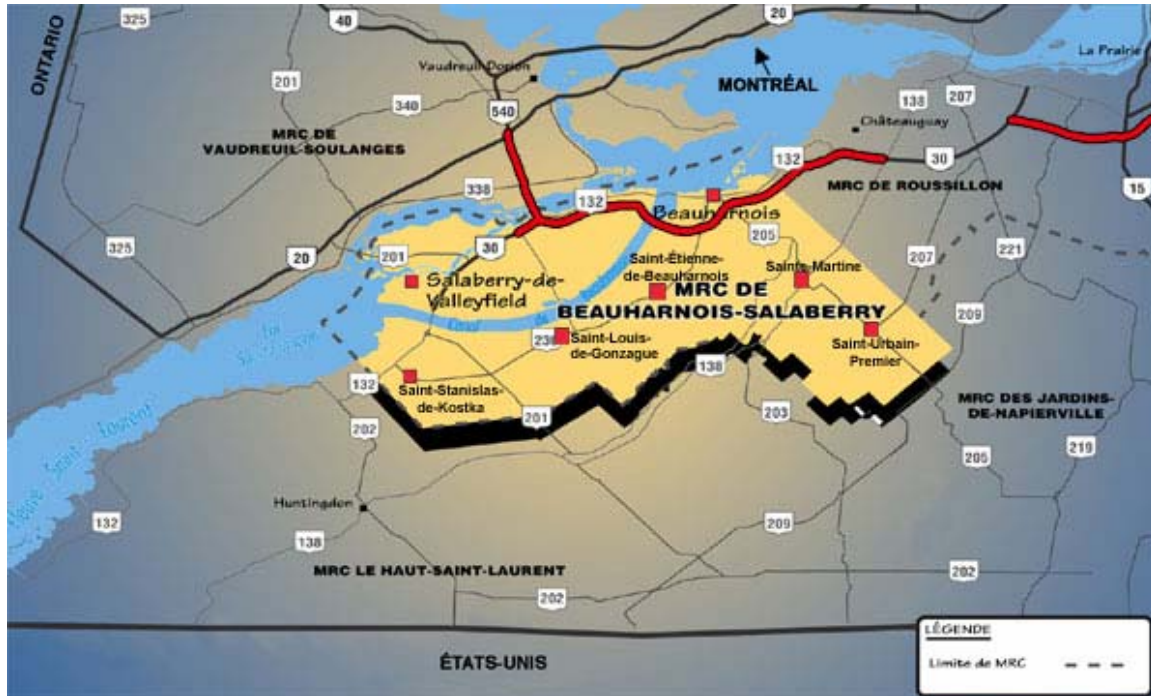
CARTE 2 Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry (vue agrandie)



Source : Site Internet officiel de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

CARTE 3

Municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry



Source : Site Internet officiel de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

La ville de Beauharnois fut fondée civilement en 1835 et gagna rapidement en importance dans la région, compte tenu de certaines caractéristiques favorables à son développement. En effet, sa proximité avec Montréal et avec le fleuve St-Laurent, comme voie de navigation et de communication, ainsi que l'abondance de ses possibilités énergétiques, liées à de bonnes ressources hydrauliques, ont attiré de nombreuses entreprises et contribué grandement à son essor économique. Entre 1842 et 1845, l'événement majeur qui favorisa le développement de la région fut la construction du premier canal de Beauharnois en bordure du fleuve St-Laurent (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006a).

En plus des activités industrielles, de nombreuses activités agricoles et artisanales ont pris place sur ce territoire et le canal de Beauharnois est rapidement devenu insuffisant. Un nouveau canal plus grand a alors été construit et s'est trouvé à son tour désuet. Ces canaux ont finalement été remplacés définitivement en 1959 par l'ouverture de la voie maritime du St-Laurent. Cependant, entre 1929 et 1932, a été entreprise la construction artificielle de l'actuel canal de Beauharnois. Ce canal a permis de détourner une grande partie des eaux du fleuve afin d'alimenter la centrale hydroélectrique de Beauharnois. À partir de 1959, ce canal a également servi de voie navigable pour les navires commerciaux grâce à son intégration à la voie maritime du St-Laurent (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006a).

Aujourd'hui, la ville de Beauharnois est connue principalement pour sa centrale hydroélectrique, qui est une des centrales au fil de l'eau la plus puissante au monde, ainsi que pour les écluses de la voie maritime du St-Laurent qui s'y trouvent et qui permettent de faire le lien avec les Grands Lacs. La ville mise actuellement beaucoup sur son industrie touristique et récréative pour son développement économique (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006d).

En comparaison avec d'autres provinces canadiennes, le Québec a toujours compté, pour sa production énergétique, sur le développement de l'hydroélectricité. Hydro-Québec est d'ailleurs le troisième plus grand producteur d'hydroélectricité du monde (Magny, 2004). Cependant, depuis quelques années, on remarque une certaine volonté de la part d'Hydro-Québec d'aller vers le développement de sa filière thermique, avec la présentation des projets de centrales électriques thermiques, telles que celles du Suroît et de Bécancour. L'électricité thermique se définit comme « l'électricité produite grâce à l'action de la chaleur. Les centrales thermiques brûlent des combustibles fossiles tels que le charbon, le gaz naturel ou le pétrole, et produisent de l'électricité grâce à la vapeur d'eau » (Magny, 2004).

Un des principaux problèmes associés à ce type de centrale électrique est la production de gaz à effet de serre que celle-ci est susceptible de générer. Or, avec l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto le 16 février 2005, que le Canada a ratifié, toutes les provinces canadiennes devront faire leur part pour contribuer à la réduction de gaz à effet de serre. En effet, le Canada s'est engagé à réduire de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre en dessous de ses niveaux de 1990, d'ici 2012. Néanmoins, depuis l'élaboration du protocole de Kyoto, en 1997, le Canada ne semble pas s'être dirigé vers cet objectif. En effet, non seulement ses émissions n'ont pas diminué, mais elles ont augmenté considérablement. Le pays s'est davantage éloigné de ses objectifs et il en résulte que ce sera plutôt une diminution de 25 à 30 % qui sera nécessaire (McKay, 2004).

2.1.3. Les données socio-économiques

En ce qui concerne la région immédiate ciblée par le projet de construction, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, certaines données révèlent des indicateurs socio-économiques plus défavorables que ceux de la Montérégie. En effet, « le territoire du CSSS du Suroît se situe parmi les quatre CSSS les moins peuplés et affiche un profil socio-sanitaire parmi les plus défavorables de la région. Ce territoire se situe en fait au neuvième rang quant à son portrait comparatif d'ensemble, plus des deux tiers des trente indicateurs retenus occupant une position désavantageuse par rapport à la Montérégie » (Agence de développement des services de santé et des services sociaux, 2005). De plus, « parmi les déterminants sociodémographiques et économiques, le territoire est particulièrement désavantagé d'abord par une décroissance de sa population et un poids plus élevé qu'ailleurs de ses effectifs de personnes âgées, mais aussi du point de vue de ses proportions plus élevées de familles monoparentales avec au moins un enfant mineur, de personnes vivant seules ou de celles qui vivent sous le seuil de faible revenu. Pour ces trois derniers indicateurs, le territoire occupe le dernier rang. Il occupe l'avant-dernier rang en ce qui a trait à ses taux d'emploi, de chômage ou de prestataires adultes de l'assistance-emploi » (Agence de développement des services de santé et des services sociaux, 2005). On observe également un niveau de scolarité peu élevé, un marché du travail plus difficile d'accès et avec de

moins bonnes conditions d'emploi ainsi que des conditions de logement plus précaires. Certaines statistiques sont sans équivoque : « 12,5 % de la population vivent de l'aide sociale dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, par rapport à 7 % en Montérégie et 10,4 % au Québec. La commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands qui est actuellement en déficit de près de 5 millions de dollars, est la onzième plus pauvre au Québec sur 70 et la deuxième plus démunie en Montérégie » (Desrochers, 2004).

2.1.4. Les données démographiques

Pour la MRC de Beauharnois-Salaberry, principalement visée par le développement de ce projet, les indicateurs démographiques sont parmi les moins favorables en Montérégie. En effet, on dénote un certain déclin démographique, accompagné d'un vieillissement important de la population (Desrochers, 2004).

Aujourd'hui, la population de la MRC de Beauharnois-Salaberry se chiffre à environ 60 000 personnes. Pour ce qui est de la ville de Beauharnois, on y retrouve une population de 11 882 résidents (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2006c).

2.2. La chronologie des événements

Voici les points saillants en ce qui concerne le projet de centrale thermique du Suroît :

septembre 2001	L'avis du projet est donné par Hydro-Québec Production au ministère de l'Environnement du Québec (BAPE, 2003)
octobre 2001	Le ministère de l'Environnement fait parvenir à Hydro-Québec une directive concernant l'étude d'impact qui devra être réalisée pour ce projet (BAPE, 2003)
mars 2002	Hydro-Québec dépose l'étude d'impact pour son projet, demandée par le ministère de l'Environnement (BAPE, 2003)
avril 2002	À la suite de la réception de l'étude d'impact, le ministère de l'Environnement transmet à Hydro-Québec une série de commentaires et questions complémentaires sur le projet (BAPE, 2003)
mai 2002	Hydro-Québec fait parvenir au ministère de l'Environnement les réponses aux compléments demandés (BAPE, 2003)
	Émission d'un avis de recevabilité de l'étude d'impact par le ministère de l'Environnement (BAPE, 2003)

- 26 juillet 2002** Mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), par le ministre de l'Environnement, André Boisclair, pour la tenue d'une audience publique sur le projet de centrale thermique du Suroît d'Hydro-Québec (BAPE, 2003)
- 3 septembre 2002** Début de la période d'audiences publiques du BAPE (BAPE, 2003)
- 9 au 12 sept. 2002** Tenue de la première partie de l'audience publique à Beauharnois (sept séances, participation de 285 personnes) (BAPE, 2003)
- 8 au 10 oct. 2002** Tenue de la deuxième partie de l'audience publique, toujours à Beauharnois (quatre séances, participation de 220 citoyens, présentation de 31 mémoires) (BAPE, 2003)
- 11 octobre 2002** Déclaration du premier ministre, Bernard Landry, pour la mise de côté du projet du Suroît (Lessard, 2002)
- 3 janvier 2003** Dépôt du rapport du BAPE (rapport 170) sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec : « [...] dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à sa mise en œuvre sans la démonstration qu'il ne compromettrait pas la démarche du Québec et sa marge de manœuvre face au protocole de Kyoto » (BAPE, 2003)

Le projet ne sera pas autorisé par le gouvernement du Québec

- 19 février 2003** André Caillé réaffirme la volonté d'Hydro-Québec d'aller de l'avant avec le développement de la filière électrique thermique, devant les membres de la commission parlementaire sur le protocole de Kyoto (Couture et Champagne, 2003)
- 14 avril 2003** Élections et changement du gouvernement du Parti québécois de Bernard Landry pour le gouvernement libéral de Jean Charest. Le ministère de l'Environnement qui était sous la responsabilité d'André Boisclair passe aux mains de Thomas J. Mulcair
- 17 décembre 2003** Décret d'autorisation du projet de centrale thermique du Suroît émis par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec (Francœur, 2004a)
- 21 janvier 2004** Création – Mise en place de la coalition Québec-vert-Kyoto. À « Montréal, divers citoyens et groupes se sont rencontrés dans l'idée de regrouper leurs moyens pour s'opposer au projet de centrale thermique du Suroît décidé par le gouvernement de M. Charest » (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004a)
- 26 janvier 2004** Conférence de presse de lancement de la coalition Québec-vert-Kyoto appelant les citoyens à se mobiliser et diffusion à grande échelle du Manifeste de la coalition Québec-vert-Kyoto avec une invitation à signer une pétition contre le projet du Suroît (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004a)

- 29 janvier 2004** Communiqué de presse envoyé aux journaux par un groupe d'universitaires de haut niveau invitant les citoyens à se mobiliser contre le projet de centrale thermique du Suroît (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004a)
- 1^{er} février 2004** Première grande manifestation devant les bureaux d'Hydro-Québec et dans les rues de Montréal organisée par la coalition Québec-vert-Kyoto, qui se veut « pour les énergies vertes [et] contre la centrale du Suroît » (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004f)
- 3 février 2004** Manifestation à Beauharnois devant les bureaux de l'Hôtel de Ville (Francœur, 2004b)
- 9 février 2004** Un avis « sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît à celle-ci », est demandé à la Régie de l'énergie par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad (Régie de l'énergie, 2004)
- 15 mars 2004** Lancement de la Coalition pour la sécurité énergétique du Suroît – formée de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux (ACRGTQ), de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) et de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) –, qui se positionne en faveur du projet du Suroît (ACRGTQ, 2004b)
- 20 mai 2004** Conférence de presse conjointe de la coalition Québec-vert-Kyoto, de l'AQLPA et de l'UQCN, à Montréal, et annonce d'une deuxième grande manifestation « Non au Suroît ! Oui à Kyoto ! » (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004d)
- 29 mai 2004** Tenue de la deuxième grande manifestation d'opposition à la centrale du Suroît et à celle de Bécancour et d'encouragement pour des mesures favorables au protocole de Kyoto, à Montréal (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004a)
- Tenue du « Forum populaire Kyoto » au cégep Maisonneuve à Montréal, conférences et ateliers portant sur Kyoto et le réchauffement climatique (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004i)
- 29 juin 2004** La Régie de l'énergie rend son avis sur la sécurité énergétique du Québec et sur le projet du Suroît : « La Régie considère que le projet du Suroît n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité ; il est cependant souhaitable dans la situation actuelle de précarité et surtout de dépendance envers les importations » (Régie de l'énergie, 2004)
- Réaction du gouvernement suite à l'avis de la Régie de l'énergie en ce qui concerne le projet de centrale thermique du Suroît. Conférence de

presse de Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement et de Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs

- 7 juillet 2004** Malgré l'avis de la Régie de l'énergie, favorable à la mise en œuvre du projet du Suroît, « le gouvernement a décidé de surseoir à la prise de décision relative à la demande d'autorisation d'Hydro-Québec de réaliser le projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît et ce, jusqu'à ce que la commission parlementaire, prévue pour l'automne, ait complété ses travaux » (Dutrisac, 2004b)
- 16 novembre 2004** « Le Suroît est abandonné », décision prise par le Conseil des ministres et annoncée par le ministre de la Santé, Philippe Couillard ; sous les pressions populaires, le gouvernement abandonne le projet, mais ne renonce pas pour autant à la filière thermique (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004g)

2.3. Les acteurs en présence

Plusieurs acteurs ont été impliqués dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît. On peut d'abord identifier les groupes qui ont mené la lutte, soit la coalition, la base sociale, les alliés, les sympathisants et les spectateurs. Puis, on retrouve les opposants qui étaient favorables au projet.

2.3.1. La coalition

La lutte contre la centrale thermique du Suroît a été menée principalement par la coalition Québec-vert-Kyoto. Cette coalition est née en réponse à la décision d'Hydro-Québec de mettre en œuvre son projet de centrale thermique du Suroît, malgré la forte opposition manifestée par la population québécoise. De plus, la nécessité de former cette coalition a également découlé de l'attitude du gouvernement, qui, tout en prétendant appliquer son programme environnemental, allait en fait dans le sens contraire en permettant la construction d'une centrale au gaz naturel. En effet, dans son document d'orientation en matière d'environnement, le Parti libéral de Jean Charest a énoncé la position suivante : « Il faut éviter que le gouvernement investisse à la fois dans un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fasse la promotion de politiques de production d'électricité à partir du gaz naturel » (Parti libéral du Québec, 2003).

« Mise sur pied spontanément par des citoyennes et des citoyens de toutes origines, la coalition Québec-vert-Kyoto regroupe des gens qui ont à cœur l'avenir du Québec et qui, du coup, s'opposent à votre [André Caillé] style de gestion. Cette coalition, très large, est formée de comités de citoyens, de médecins de famille, de partis politiques, de groupes écologistes, d'associations étudiantes, d'artistes, de scientifiques reconnus, de syndiqués, etc. » (Breton, 2004a). Elle se définit comme « un regroupement d'organismes et de citoyens qui promeut le respect par le gouvernement et par Hydro-Québec du protocole de Kyoto » (Parti vert du Québec,

2004). Elle vise principalement la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre au Québec ainsi que le respect des engagements associés au protocole de Kyoto (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004b). Dans cette lutte globale, la coalition a choisi, comme première action, de s'organiser contre le projet de centrale thermique du Suroît d'Hydro-Québec.

Les principaux organismes ayant participé à la formation de la coalition sont l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) avec l'aide des militants du Parti vert du Québec.

La coalition a concentré ses actions sur des appels à tous les citoyens à manifester leur opposition au projet. Elle a fait circuler un manifeste (pétition), que de nombreux groupes et individus ont signé. Elle a également organisé de grandes manifestations dans les rues de Montréal, Québec et Beauharnois, et tenu des activités d'information permettant aux gens de s'exprimer sur le sujet.

Voici quelques informations à propos des trois organismes fondateurs de la coalition Québec-vert-Kyoto :

- Tout d'abord, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) est un des organismes pionniers au Québec en matière de pollution de l'air. Il est reconnu principalement pour ses actions en matière de sensibilisation et de mobilisation (AQLPA, 2003). L'AQLPA a été un des premiers groupes à se positionner et à se mobiliser face au projet du Suroît, et ce, bien avant la formation de la coalition. C'était d'ailleurs cet organisme qui fut le principal initiateur de la coalition : « [...] l'AQLPA s'est toujours battue, depuis sa formation contre le virage thermique d'Hydro-Québec. [...] Au début, nous luttons seuls contre le Suroît, puis on a lancé un appel à la mobilisation et rallié plusieurs groupes » (Entrevue, 2006).
- L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), maintenant appelée Nature Québec/UQCN, quant à elle, est un organisme qui œuvre depuis 25 ans à la préservation des écosystèmes et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources (Nature Québec/UQCN, 2005). L'organisme possède une commission Énergie et Changements climatiques, qui, au moment de la lutte, était dirigée par Richard Gendron ; celui-ci s'est beaucoup investi avec la coalition Québec-vert-Kyoto dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît (Entrevue, 2006).
- Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), pour sa part, agit comme porte-parole des positions des conseils régionaux de l'environnement (CRE). Il relève d'ailleurs de son mandat d'agir en concertation, de les représenter, d'informer et de leur offrir les ressources de soutien adéquates. En tant que coalition permanente et table de concertation, il dirige principalement son action vers les gouvernements, action qui concerne la majeure partie des grands enjeux environnementaux, dont l'énergie et les changements climatiques (RNCREQ, 2006).

Au sein de la coalition Québec-vert-Kyoto, on retrouve également plusieurs organismes membres, mais qui ne sont pas à l'origine de sa formation (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004d). Ces derniers ont surtout signé le manifeste et participé à la mobilisation des gens de leurs réseaux autour de cette cause, en les invitant à signer le manifeste à titre individuel ou à prendre part aux grandes manifestations organisées par la coalition. Il leur était également possible de participer au conseil d'administration, plutôt informel, de la coalition, et ainsi, d'avoir un droit de décision sur les activités et le fonctionnement de celle-ci (Entrevue, 2006).

Voici les principaux organismes membres de la coalition :

- La coalition Sauvons nos boisés et milieux humides
- Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil
- Le mouvement Au Courant
- Nature action Boucherville
- Le Comité de citoyens de Deux-Montagnes
- L'ATSA (Action terroriste socialement acceptable)
- Archibio
- La Coalition nationale pour la décontamination de Mercier
- Écohabitation.com
- Le Comité central de l'environnement de la CSDM
- Le prix Hubert-Reeves
- Le CRIVERT
- La Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)
- Le Bureau d'écologie appliquée
- Les AmiEs de la terre de Québec (ATQ)
- Héritage Saint-Bernard
- L'Action pour la protection des forêts du Québec
- Le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
- La corporation St-Laurent
- SOGECOM (Collège Maisonneuve)
- L'Union paysanne
- STOP
- Le Collège des médecins de famille du Québec
- Le réseau Alter-monde de l'Est
- Le comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal
- Le SPPSM (Syndicat des professionnels et professionnelles des commissions scolaires du sud de la Montérégie)
- Le Comité de l'environnement de Chicoutimi
- La Coalition pour les alternatives aux pesticides
- Le Réseau québécois des groupes écologistes
- Enviro Mille-Îles
- La Coalition verte
- Le Comité pour un environnement sain à DDO-ROXBORO
- Stratégies énergétiques
- Le Regroupement des citoyens de Sorel-Tracy concernés et inquiets
- La CSQ – Centrale des syndicats du Québec
- Le Comité d'action sociale du cégep de l'Assomption
- Greenpeace

- Je bois clair
- Le Mouvement pour le respect du golfe
- Environnement jeunesse
- La CADEUL
- La coalition Rabat-joie.

2.3.2. La base sociale

La base sociale regroupe principalement les citoyens de Beauharnois sur qui le projet aurait le plus d'impact direct sur les plans économique, social, écologique et de leur santé.

Par contre, comme la lutte comporte certains enjeux plus globaux, tels que le respect du protocole de Kyoto et la lutte contre les changements climatiques, à un niveau plus général, la population québécoise peut également être considérée comme la base sociale.

2.3.3. Les alliés

Des alliés importants pour la coalition ont pu être identifiés du côté des hauts dirigeants et des directeurs de service d'Hydro-Québec ayant collaboré discrètement avec la coalition. Ces derniers ont été fort utiles pour apporter à la coalition des informations relatives aux besoins énergétiques réels d'Hydro-Québec et aux recommandations faites par les différents services d'Hydro-Québec, parfois en contradiction avec les décisions prises par leur direction quant à la mise en œuvre du projet du Suroît (Entrevue, 2006).

Plusieurs professeurs et étudiants de cycle supérieur de l'UQAM travaillant dans des disciplines liées à l'environnement ou à l'ingénierie, ont apporté des informations pertinentes pour préciser ou confirmer celles que la coalition détenait déjà sur le projet (Entrevue, 2006).

De plus, un allié insoupçonné dans ce dossier fut le ministre de l'Environnement du Québec sous le gouvernement Charest, Thomas J. Mulcair. Étant en désaccord avec la décision du gouvernement Charest d'autoriser la mise en œuvre du projet, il a collaboré, discuté et témoigné son appui aux groupes en lutte. En effet, même si le décret autorisant le projet provenait de son cabinet, ce dernier avait été émis en l'absence du ministre et sans son accord (Entrevue, 2006).

La coalition Québec-vert-Kyoto a également voulu se doter d'un porte-parole en la personne de *Jacques Languirand*, animateur de radio à Radio-Canada, qui était présent lors de la conférence de presse de lancement de la coalition (Francoeur, 2004b). Néanmoins, ce dernier a dû se retirer après deux jours, car Radio-Canada lui a demandé de rester impartial et de ne pas prendre position publiquement dans le dossier. Il n'a donc pas pu demeurer porte-parole de la lutte, mais a continué de s'impliquer, plus discrètement, dans les activités de la coalition. De plus, dans son émission, il a

souvent abordé indirectement le sujet, en invitant la population à s'exprimer sur les dossiers du Suroît et du respect du protocole de Kyoto par le gouvernement du Québec (Entrevue, 2006).

Le groupe musical Les Cowboys fringants s'est également porté à la défense de la cause, acceptant de faire des spectacles-bénéfices pour la coalition lors des événements organisés par cette dernière (Francœur, 2004b).

D'autres personnalités sont devenues membres de la coalition et peuvent être considérées comme des alliés, c'est le cas notamment d'Hubert Reeves, physicien et auteur, de Laure Waridel, cofondatrice d'Équiterre, ainsi que d'Hugo Latulippe, réalisateur de documentaires à caractère environnemental (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004d).

Un groupe d'universitaires de haut niveau a également donné son soutien à la coalition en signant dans les journaux une lettre ouverte dénonçant le projet du Suroît et les émissions de gaz à effet de serre que le projet pourrait générer. On retrouve parmi ceux-ci le physicien Hubert Reeves, le sociologue Guy Rocher, la juriste Andrée Lajoie de l'Université de Montréal, Michel Seymour, professeur de philosophie à la même université, Alain G. Gagnon, politologue de McGill, Jocelyn Maclure, spécialiste en philosophie politique, Louis-Raphaël Pelletier, historien à l'Université Carleton, et Louis Balthazar, de l'Institut d'études internationales de Montréal (Francœur, 2004b).

Des partis et personnalités politiques ont également soutenu la cause. Parmi ces personnalités, on retrouve Jean-Marc Pelletier, ancien candidat libéral aux dernières élections provinciales et président du syndicat des chercheurs de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) (Point Sud, 2004) ainsi que Bernard Bigras, député de Rosemont et porte-parole du Bloc québécois en matière d'environnement (Francœur, 2004b).

Pour ce qui est des partis politiques ayant donné leur appui, on peut retrouver sur le site de la coalition, l'Union des forces progressistes (UFP), le Nouveau Parti démocratique (NPD), le Comité national en environnement et développement durable du Parti québécois, le Bloc québécois, le Parti vert du Canada ainsi que l'Action démocratique du Québec (ADQ) (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004d).

2.3.4. Les sympathisants

Encore sur le site de la coalition, certains organismes se sont identifiés plutôt comme organismes sympathisants et non comme organismes membres, c'était le cas, entre autres, d'Équiterre, de l'Union des consommateurs, de la fondation Rivières, de Kaliroots, du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ et de Citoyen debout.

De plus, on retrouve parmi les sympathisants tous les citoyens ayant signé le manifeste à titre individuel et ayant pris part aux grandes manifestations organisées contre le projet.

2.3.5. Les spectateurs

Cette lutte a fait l'objet d'un grand débat public à travers les médias radiophoniques et télévisuels. Compte tenu de cette large couverture médiatique qui a contribué à porter l'événement sur la scène publique, les individus n'ayant pris part à aucune action, mais ayant suivi le dossier dans les médias, pouvaient être considérés comme des spectateurs.

Un sondage Léger marketing sur la centrale thermique du Suroît, réalisé pour le compte de Greenpeace, entre le 28 janvier et le 2 février 2004, a montré que 67 % des répondants interrogés dans la population québécoise, étaient en désaccord avec la construction de cette centrale (Greenpeace, 2004b).

2.3.6. Les opposants

Parmi les opposants à la lutte contre la centrale thermique du Suroît, on retrouve principalement les promoteurs du projet, soit Hydro-Québec, ainsi que ses principaux partenaires dans la réalisation de ce projet, soit Général Électrique et Gaz métropolitain.

Le gouvernement libéral de Jean Charest peut également être considéré comme un opposant, car il a donné son accord au projet alors que le BAPE s'était prononcé contre et que les pressions populaires s'y opposaient vigoureusement. De plus, la Régie de l'énergie, qui a donné son aval au projet, peut aussi être classée dans cette catégorie.

En outre, on compte certains groupes favorables au développement du projet de centrale thermique du Suroît à Beauharnois, dont le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry ainsi que la MRC de Beauharnois-Salaberry (BAPE, 2003). De plus, quelques groupes favorables au projet se sont unis pour former une contre-coalition, soit la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec. On retrouve dans cette coalition l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) ainsi que l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) (ACRGTQ, 2004b). Ces groupes ont, entre autres, manifesté leur opinion en déposant des mémoires en faveur du projet lors des consultations publiques menées par le BAPE et la Régie de l'énergie.

2.4. Les intérêts en cause

Divers intérêts ont motivé les différents acteurs ayant pris part à cette lutte à se mobiliser et à se positionner en défaveur ou en faveur du projet de centrale thermique du Suroît. Ces intérêts peuvent être économiques, politiques, idéologiques ou personnels. Le tableau suivant présente la synthèse de ces intérêts.

TABLEAU 1
Intérêts des principaux acteurs

	Intérêts			
	économiques	politiques	idéologiques	individuels
Coalition Québec-vert-Kyoto	Prendre en compte les coûts environnementaux dans l'évaluation des avantages économiques d'un projet et dans les modes de développement au Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Porter sur la scène publique, devant les décideurs et les citoyens, les problèmes liés à la construction de la centrale thermique du Suroît - Inciter le gouvernement à poser des actions cohérentes avec le protocole de Kyoto en matière de réduction des gaz à effet de serre - Participer aux débats publics sur le développement énergétique au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> - S'opposer aux politiques d'Hydro-Québec et du gouvernement libéral dans le développement de la filière électrique thermique - Favoriser une diminution des émissions de gaz à effet de serre et le respect des engagements du protocole de Kyoto - Encourager le recours à des sources d'énergie plus vertes et moins polluantes 	Faire reconnaître le rôle d'acteurs sociaux de la coalition et de ses membres, et leur droit de participer aux débats sur la question
Base sociale : Citoyens de Beauharnois	Une grande partie de la population estime les retombées économiques du projet comme faibles par rapport aux coûts environnementaux qui seraient engendrés	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Des citoyens sont inquiets des risques pour leur santé, surtout liés aux risques technologiques et aux émissions atmosphériques
Base sociale : population québécoise	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que la coalition
Alliés	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	
Sympathisants	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	

	Intérêts			
	économiques	politiques	idéologiques	individuels
Spectateurs	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	Mêmes que ceux de la coalition	
Opposants : Promoteurs du projet	Rechercher une expansion économique et vendre de l'électricité sur le marché nord-américain (exportations)	Influencer le gouvernement pour que celui-ci encourage le développement de la filière thermique au Québec	Assurer la sécurité énergétique du Québec	Augmenter leur rentabilité économique et leur reconnaissance au sein du marché
Opposants : Gouvernement libéral de Jean Charest	- Avoir de la rentabilité économique - Développer le Québec et ses régions	- Augmenter le capital politique - Viser une réélection future - Chercher l'appui de l'opinion publique (?)	- Faire reconnaître le leadership du Québec sur le marché énergétique nord-américain - Respecter les engagements du protocole de Kyoto (?)	- Faire réélire le parti libéral aux prochaines élections - Obtenir la reconnaissance d'un bon développement du Québec
Autres opposants	Favoriser le développement régional, le dynamisme et la restructuration de l'économie régionale	Faire entendre leurs intérêts auprès des décideurs	- Revitaliser la région et diminuer la pauvreté - Assurer une réponse à la demande croissante d'électricité, notamment de la part du secteur industriel	

2.5. Les enjeux de la lutte

- La sécurité énergétique et le développement électrique au Québec

Cet enjeu amène au questionnement sur le type de développement électrique dans lequel le Québec devrait s'engager. Veut-on un développement à tout prix ? En a-t-on réellement des besoins et

dans quels objectifs ? Y a-t-il des formes d'énergie plus propres et plus vertes que nous devrions privilégier ?

- Le respect des engagements du protocole de Kyoto

Des projets de centrales thermiques telles que celle du Suroît, générant une grande quantité de gaz à effet de serre, sont-ils réellement cohérents avec l'engagement de réduire les gaz à effet de serre pris dans le cadre du protocole de Kyoto, face à la problématique mondiale de changements climatiques. Y a-t-il un manque de cohérence entre les actions posées par nos entreprises d'État et nos gouvernements et leurs engagements en la matière ?

- L'image d'Hydro-Québec en tant qu'entreprise d'État

Cet enjeu apporte également un questionnement important. Que voulons-nous de nos entreprises d'État ? Ne doivent-elles pas représenter le bien commun et les intérêts de la collectivité ? Y a-t-il un glissement dans l'attitude d'Hydro-Québec vers une vision d'entreprise non étatisée visant la rentabilité économique et le profit, sans égard parfois aux considérations sociales et environnementales ?

- Le développement économique des régions et du Québec

Il s'agit certainement ici d'un autre enjeu important, mais la question à se poser est : Quel type de développement souhaitons-nous pour le Québec et ses régions ? Jusqu'à quel point sommes-nous prêts à contribuer au développement économique, si celui-ci se fait au détriment des aspects sociaux et environnementaux importants ?

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

Cette partie s'intéresse aux conditions et à la situation qui étaient à l'origine de la lutte contre la centrale thermique du Suroût et qui ont contribué à l'émergence de cette lutte. Pour donner un portrait global de ces conditions d'émergence et de la situation qui causait problème, seront analysés la construction des schèmes d'interprétation de cette situation, la construction et au maintien de l'identité collective, ainsi que les courts-circuits de solidarité.

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

Le projet de construction d'une centrale thermique à cycle combiné au gaz naturel à Beauharnois dans la région du Suroût a été présenté par Hydro-Québec pour la première fois en septembre 2001. À cette époque, l'annonce du projet a d'abord suscité des réactions d'opposition au niveau local, entre autres, chez les citoyens de la ville de Beauharnois, majoritairement opposés au projet (Magny, 2004). « Des citoyens de la région s'inquiètent des effets du projet sur leur santé. Les émissions atmosphériques et les risques technologiques de la centrale projetée sont au cœur de leurs préoccupations » (BAPE, 2003). Même la MRC s'est inquiétée des effets possibles de cette future centrale sur la santé de sa population : « La MRC de Beauharnois-Salaberry a mentionné que la santé de la population de la région est moins bonne que celle de l'ensemble de la Montérégie et elle s'inquiète de l'effet multiplicateur des retombées polluantes et des émanations » (BAPE, 2003).

De plus, selon certains citoyens de la ville, les retombées économiques du projet ne seraient probablement pas très importantes pour les résidents de la région. Il y aurait, en effet, une importante disproportion entre les revenus qui pourraient être générés par ce projet et les coûts environnementaux importants qui y seraient associés (Desrochers, 2004). Malgré ces oppositions, la lutte ne s'est que peu développée à ce moment-là, compte tenu notamment du rapport du BAPE – qui fut défavorable à sa mise en œuvre (BAPE, 2003) – et du gouvernement du Parti québécois, alors au pouvoir – qui décida de ne pas donner son aval au projet (Lessard, 2002). Les citoyens n'ont donc pas vraiment eu besoin de se mobiliser fortement, car la menace du projet semblait éloignée.

Néanmoins, avec le changement de gouvernement qui porta les libéraux au pouvoir en avril 2003, le projet fut ramené à l'agenda gouvernemental. En janvier 2004, Hydro-Québec, avec l'appui du nouveau gouvernement du Québec, décida donc d'aller de l'avant avec ce projet, malgré la forte opposition manifestée par une grande partie des citoyens de la ville de Beauharnois et par de nombreux groupes écologiques québécois, et malgré le rapport du BAPE défavorable au projet. Ce fut alors que débuta la réelle phase d'émergence de la lutte et de structuration de la coalition qui mènerait celle-ci, la coalition Québec-vert-Kyoto (Francœur, 2004b).

Plusieurs aspects relatifs à ce projet de développement énergétique posaient problème pour la population de Beauharnois ainsi que pour les groupes écologiques québécois, et cela les a poussés à prendre part à la lutte et à la formation de la coalition qui la mènerait.

Parmi ces aspects dérangeants, on retrouve le fait que le Québec, avec Hydro-Québec, a traditionnellement misé sur un développement énergétique axé sur l'hydroélectricité et, comparativement à d'autres pays ou provinces canadiennes, a toujours mis un peu plus de côté des formes d'énergie plus polluantes, telles que les centrales thermiques (Hydro-Québec, 2006a). Les causes mobilisant les gens dans le domaine de l'énergie et de l'électricité ont donc plus souvent été liées à des questions sociales, telles que le partage du territoire avec les communautés autochtones ainsi qu'à des questions environnementales plus locales, telles que la protection des ressources naturelles menacées de destruction par la construction de grands projets hydroélectriques. Des enjeux plus globaux, comme les changements climatiques, ont donc été peu abordés dans le cadre de ces luttes. Et les Québécois avaient une certaine fierté face à leur développement énergétique, qui était réalisé par une entreprise d'État et avec une énergie un peu plus propre qu'ailleurs, beaucoup moins polluante et ayant de faibles émissions de gaz à effet de serre.

De plus, dans le contexte actuel où les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre sont une problématique planétaire, un projet de centrale thermique, tel que celui du Suroît, est quelque peu mal vu par la population. En effet, ce projet serait en contradiction avec les engagements du gouvernement en matière de réduction de gaz à effet de serre, pris dans le cadre de sa ratification du protocole de Kyoto (BAPE, 2003).

Dans la lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît, on remarque donc, qu'au départ, ce qui a poussé les gens à manifester leur opposition au projet s'apparentait un peu à un phénomène du « pas dans ma cour » (NIMBY), mais pris dans un sens plus positif que négatif du terme. En effet, c'étaient d'abord des citoyens de la ville de Beauharnois, concernés par les dangers que le projet pourrait représenter, entre autres, pour leur santé, qui ont manifesté leur opposition. Ce projet les touchait personnellement et était susceptible d'entraîner des conséquences défavorables dans leur milieu et pour leur qualité de vie. Ils ont donc été plusieurs à se positionner assez rapidement contre le projet et leurs revendications se situaient beaucoup plus au niveau local et concernaient principalement les impacts du projet pour la région en termes de risques pour la santé et l'environnement ainsi que de faibles retombées économiques.

Par contre, la cause a vite été reprise à un niveau plus global par des groupes écologiques un peu partout dans la province, mais principalement concentrés à Montréal. Ces derniers ont utilisé en quelque sorte ce projet comme objet concret de mobilisation dans la lutte globale contre la problématique des changements climatiques. Ce sont donc ces groupes écologiques de la Métropole qui était plus ou moins directement touchée par les impacts locaux du projet, qui ont été les plus actifs dans la lutte et qui furent à l'origine de la création de la coalition Québec-vert-Kyoto. Dans cette lutte, plusieurs groupes écologiques se sont donc unis sous la même bannière, alors qu'ils n'avaient, pour certains, que peu de liens ou de contacts entre eux avant cette lutte. Le réseau qui a pu être ainsi formé, grâce à des valeurs et revendications communes, a permis aux groupes d'être plus forts et d'avoir un plus grand poids social et politique face aux promoteurs et

partisans du projet. À la suite de cette lutte, les bases de ce réseau sont demeurées et la mobilisation face à d'autres causes similaires ne s'en trouve que facilitée, puisque les groupes sont déjà rassemblés.

Ce sont donc ces oppositions et conflits qui ont constitué l'élément déclencheur de cette lutte et ont permis la mobilisation autour d'un projet concret, matérialisant ainsi une lutte qui fait appel à un niveau beaucoup plus global de valeurs, d'enjeux et de revendications, soit la lutte contre les changements climatiques.

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

Dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît, comme dans la majeure partie des luttes sociales, un cadre d'injustice, établi en fonction de ce qui pose problème pour les groupes menant la lutte et des solutions proposées par ces groupes aux problèmes identifiés, peut aider à expliquer les conditions d'émergences de la lutte.

3.2.1. Ce qui pose problème pour les groupes en lutte

Dans cette lutte, peuvent être identifiés divers problèmes qui ont constitué la base des revendications des acteurs ayant mené la lutte.

- Le problème lié aux émissions de gaz à effet de serre et au respect du protocole de Kyoto

En 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro au Brésil, la communauté internationale s'est réunie sous l'égide des Nations unies. Dans le cadre de cette rencontre d'envergure internationale et face à l'enjeu des changements climatiques, a été adoptée la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Nations unies, 1992). À la suite de cet événement, en 1997, a été adopté le protocole de Kyoto, visant une diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés, entre 2008 et 2012, de 5,2 % sous les niveaux de 1990 (Nations unies, 1997). Ce protocole est finalement entré en vigueur le 16 février 2005 après sa ratification par la Russie (Debays et Montpetit, 2005).

Les engagements du Canada en matière de réduction de gaz à effet de serre visent une réduction de 6 % en dessous des niveaux d'émission de 1990 (Debays et Montpetit, 2005). Malheureusement, « comme les émissions de GES [gaz à effet de serre] n'ont cessé d'augmenter, cela signifie qu'il devra réduire ses émissions d'environ 25 à 30 % par rapport à ses projections actuelles courantes pour l'an 2010 ! » (McKay, 2004). Le projet de centrale thermique du Suroît entraînerait, quant à lui, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre d'environ 3 % et serait équivalent à l'ajout d'environ 600 000 voitures sur les routes du Québec (Greenpeace, 2004a). Ce projet serait donc incohérent avec les engagements du Canada en vertu du protocole de Kyoto.

- Le problème lié au choix en matière de développement énergétique

Ce projet de centrale thermique du Suroît apporte également le questionnement du type de développement qu'on désire mettre en place au Québec. La population du Québec souhaite-t-elle un développement visant principalement la rentabilité économique ou préfère-t-elle un développement plus propre et responsable répondant plus aux impératifs du développement durable ? Hydro-Québec admet que son projet vise surtout à répondre aux exigences du marché à court ou moyen terme et à mieux se positionner sur le marché énergétique nord-américain. De plus, chez Hydro-Québec on ne compare pas ce projet à ceux concernant des énergies plus vertes comme l'éolien, mais on vante plutôt sa meilleure qualité environnementale face à des centrales thermiques au charbon ou au mazout, qui sont beaucoup plus polluantes (Magny, 2004).

- Le problème lié au comportement de nos entreprises d'État

Ce problème est associé au précédent, soit le type de développement que les citoyens québécois souhaitent, non seulement qui est mis de l'avant au Québec, mais également qu'adoptent les entreprises d'État québécoises. En effet, Hydro-Québec faisant partie de cette catégorie, on peut se questionner lorsque certains de ses comportements s'apparentent plus à ceux d'une grande multinationale cherchant les profits et la rentabilité. Les Québécois, pour qui Hydro-Québec fut longtemps considéré comme une fierté nationale, sont-ils prêts à accepter que leurs entreprises d'État adoptent ce type de comportement qui pourrait avoir des conséquences défavorables en matière environnementale et sociale pour le Québec (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004b) ?

3.2.2. Les solutions proposées par les groupes en lutte

Face aux problèmes soulevés par la coalition et les groupes en lutte, ces derniers proposaient également quelques solutions afin d'éviter la mise en place des projets tels que celui du Suroît au Québec.

Tout d'abord, les groupes en lutte défavorables au développement de la filière thermique chez Hydro-Québec s'entendaient tous pour dire qu'une gestion responsable et durable de la production d'énergie et d'électricité au Québec passerait principalement par la promotion des comportements responsables chez la population et dans les entreprises afin de favoriser des économies d'énergie (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004a). On a également suggéré qu'Hydro-Québec fasse la promotion d'un usage efficace des appareils électriques dans les ménages québécois (BAPE, 2003).

De plus, on a beaucoup insisté sur l'importance de miser sur le développement des énergies plus vertes et renouvelables. Dans cette optique, l'énergie éolienne et l'énergie solaire étaient principalement visées (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004b). La recherche et l'utilisation de ces nouvelles technologies devraient également être beaucoup plus encouragées. Le gouvernement devrait notamment soutenir les initiatives allant dans cette voie. Plusieurs opposants au projet ont fortement insisté sur le fait qu'Hydro-Québec devrait miser beaucoup plus sur le développement

de la filière éolienne, dans le contexte géographique québécois qui s'avérait très favorable à cette option. Le développement de cette filière constituerait même, selon certains, un choix complémentaire au parc hydroélectrique actuellement en place au Québec (BAPE, 2003).

Enfin, la mission d'Hydro-Québec, en tant qu'entreprise d'État, était également questionnée. En effet, il semblait préférable pour la coalition de privilégier des comportements plus responsables et ne visant pas simplement le profit et l'expansion économique, et ne s'apparentant pas à ceux d'une multinationale privée.

3.3. La construction et le maintien de l'identité collective

L'identité des groupes ayant mené la lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît s'est construite sur deux bases tout de même assez différentes. En effet, cette lutte incluait principalement deux types de groupes ayant des identités, des intérêts et des motivations en partie distincts. On peut d'abord identifier au niveau local le « nous, les citoyens de la ville de Beauharnois opposés au projet ». Ces derniers ont principalement été mobilisés, car le projet devait être réalisé près de leur milieu de vie et était susceptible d'avoir des impacts négatifs sur leur santé, leur environnement et le développement économique de leur région.

Au niveau de la coalition élargie, on retrouve le « nous, le mouvement écologique en général », qui s'est impliqué activement et a même pris le contrôle à un certain moment de la lutte. Ce mouvement partage les traits des nouveaux mouvements sociaux, se caractérisant par un caractère moins formel que les mouvements sociaux traditionnels et visant l'atteinte des changements sociaux plus importants et globaux associés à des valeurs non matérialistes, telles que la lutte contre les changements climatiques. Les acteurs de ce mouvement agissaient, si l'on veut, à titre un peu plus désintéressé, car les gains obtenus par la lutte les touchaient beaucoup moins sur le plan personnel que les acteurs faisant partie du groupe précédent.

Il semble difficile de croire que cette lutte aurait pu être menée avec autant d'impact sans la création d'un mouvement de masse ainsi que le développement de réactions autour de cette cause et ses enjeux dans la société. Dans cette lutte, on a vraiment misé sur une mobilisation et une participation citoyennes importantes. Les groupes en lutte ont d'ailleurs fortement encouragé cela en diffusant le maximum d'informations à plus de gens possible, en faisant des conférences de presse, en incitant les gens à signer une pétition, en organisant de grandes manifestations, des conférences ainsi que diverses activités d'information et de sensibilisation. La coalition, les différents groupes impliqués et les porte-parole de la cause ont su diffuser un discours mobilisateur à travers des thèmes et valeurs rassembleurs, faisant appel au bien commun, à des préoccupations globales liées à la protection de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la responsabilisation en matière de développement énergétique au Québec, qui suscitent de plus en plus une conscientisation collective importante.

Dans une lutte de ce type, on retrouve certaines conditions considérées comme relatives à l'identité et favorables à la mobilisation, soit l'homogénéité de la position sociale, une contribution socialement reconnue et une tradition de lutte avec des succès et des échecs. Dans la lutte contre le projet du Suroît, les groupes participant à la lutte étaient peu homogènes. En effet, le mouvement écologique en général est un mouvement très diversifié qui regroupe divers groupes très différents les uns des autres. Cette lutte regroupait donc des groupes ayant des caractéristiques très diversifiées, allant des groupes écologistes très militants, tels que l'AQLPA et les AmiEs de la Terre de Québec, en passant par des comités de citoyens, des groupes plus attachés à la conservation de la nature, des associations étudiantes, des syndicats, aux partis politiques mêmes. Cette coalition étant née spécifiquement pour cette cause, elle n'avait malheureusement aucune contribution reconnue ni aucune tradition de lutte à son actif. Néanmoins, à la suite de cette lutte, la coalition est restée en place et a pu s'impliquer dans d'autres luttes subséquentes relatives à des projets et des enjeux dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ces autres luttes, elle aura donc acquis une certaine contribution ainsi qu'une tradition en matière de lutte dans le domaine de l'environnement. Par contre, des groupes fondateurs de la coalition, comme l'AQLPA, qui luttent depuis des années sur des dossiers liés aux changements climatiques et aux modes de production énergétique au Québec, avaient tout de même une certaine expérience de lutte dont la coalition a pu bénéficier (Entrevue, 2006).

3.4. Les courts-circuits de solidarité

Dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît, les valeurs et motivations de la coalition et des groupes faisant partie de la lutte semblaient assez fortes et assez bien ancrées dans leurs préoccupations. La majeure partie de ces groupes étaient issus du mouvement écologique et partageaient donc des valeurs semblables qui y étaient associées. Cette provenance assez uniforme des différents groupes impliqués dans la lutte en a fait donc un mouvement assez uniforme et homogène qui défendait les mêmes intérêts et dont il serait probablement difficile de faire changer les orientations. Il ne semblait donc pas, en théorie, y avoir vraiment de dissensions et d'opinions divergentes au sein même du mouvement.

Néanmoins, il semble qu'en pratique, certaines tensions soient survenues entre les principaux groupes fondateurs de la coalition et certains grands groupes environnementaux québécois. En effet, au départ, certains grands groupes québécois refusaient de se joindre à la coalition et de se mobiliser dans le dossier de la lutte contre le projet du Suroît. Il semblait qu'il y aurait peut-être eu certains intérêts politiques cachés derrière ces réticences. De plus, certains groupes ne croyaient pas au départ au succès des stratégies comme les grandes manifestations et ont tenté de décourager les membres de la coalition de se lancer dans ce type d'action (Entrevue, 2006).

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

Dans cette section de l'étude de cas, les opportunités politiques ainsi que certains éléments relatifs à la conduite de la lutte seront explorés afin de caractériser les conditions dans lesquelles s'est développée la lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît.

4.1. Les opportunités politiques

Les opportunités politiques représentent le contexte dans le cadre duquel se construit une lutte. Elles peuvent être favorables ou défavorables à la lutte selon les acteurs sociaux impliqués.

4.1.1. L'État

Avant que la lutte ne débute, le gouvernement municipal de la ville de Beauharnois et le gouvernement provincial du Québec s'étaient déjà positionnés et impliqués dans le dossier du projet de centrale thermique du Suroît.

- Sur le plan municipal

Le conseil municipal et le maire de la ville de Beauharnois se sont rapidement rangés du côté des citoyens de la ville, qui étaient majoritairement opposés au projet. L'ouverture du système politique au niveau municipal était donc très favorable aux opposants. Le conseil municipal a d'ailleurs décidé, à la demande des citoyens, de retarder l'autorisation d'une modification de zonage qui permettrait à la centrale d'être construite à l'endroit projeté par les promoteurs du projet. Le maire de la ville, Daniel Charlebois, s'est positionné clairement dans le dossier, considérant qu'Hydro-Québec ne s'était pas fait assez rassurant pour la population en ce qui concerne les impacts environnementaux du projet. « Au moins 80 % de la population ne veut pas de ce projet. Alors, comme j'ai été élu pour écouter mes citoyens et les servir, je me dois de respecter leur volonté. » (Magny, 2004). La ville a même soulevé la possibilité de ne procéder à cette modification de zonage qu'à la suite d'un éventuel référendum municipal, car elle trouvait le dossier beaucoup trop controversé. Cette opportunité était donc très intéressante pour les groupes en lutte. Néanmoins, bien que le système politique municipal soit si ouvert en faveur des opposants au projet, la décision finale sur sa réalisation ne revenait pas à ce palier de gouvernement, mais plutôt au palier provincial. Peu importe les décisions prises par le conseil municipal de la ville de Beauharnois, le gouvernement Charest pouvait toujours forcer la municipalité à modifier son règlement de zonage par l'adoption d'une loi spéciale à l'Assemblée nationale (Magny, 2004).

- Sur le plan provincial

Du côté du gouvernement provincial, certaines opportunités politiques ont pu être observées. Elles étaient principalement liées à l'appui donné par le gouvernement du Québec à la ratification du protocole de Kyoto par le gouvernement canadien, aux orientations et plans d'action du gouvernement en matière de réduction de gaz à effet de serre, ainsi qu'à certaines déclarations faites et certains engagements pris par diverses personnalités politiques.

Le gouvernement du Parti québécois de Bernard Landry, qui était au pouvoir en 2001 lorsque le projet a été présenté pour la première fois par Hydro-Québec, était plutôt du côté des opposants au projet et s'est finalement positionné en défaveur de ce dernier, à la suite du rapport du BAPE qui allait également en ce sens (Lessard, 2002). Le projet avait été confié au BAPE aux fins d'évaluation par le ministre de l'Environnement de l'époque, André Boisclair (BAPE, 2003). La possibilité pour les groupes impliqués dans la lutte d'exprimer leur position à travers des consultations publiques réalisées par le BAPE et d'y soumettre des mémoires, constituait une belle opportunité dans la conduite de cette lutte et une ouverture du système politique en faveur de la coalition. À cette époque, le système politique était beaucoup plus ouvert pour les groupes menant ce type de lutte. D'ailleurs, le gouvernement péquiste a traditionnellement eu de meilleures relations avec les groupes sociaux et environnementaux et a généralement fait preuve d'une plus grande ouverture politique à leur égard.

Le changement de gouvernement, à la suite des élections provinciales tenues au printemps 2003 qui portèrent au pouvoir le gouvernement libéral de Jean Charest, entraîna la modification de divers aspects de la lutte en rapport avec les opportunités politiques des opposants. En janvier 2004, le projet a été représenté par Hydro-Québec et le nouveau ministre de l'Environnement, Thomas J. Mulcair, a recommandé d'autoriser la mise en œuvre du projet, ce que le nouveau gouvernement et le conseil des ministres se sont empressés de faire (Dutrisac, 2004b). À cette époque, l'avis de la Régie de l'énergie a également été sollicité par le gouvernement et cette dernière a conclu que le projet n'était pas indispensable à la sécurité énergétique du Québec, mais souhaitable dans le contexte actuel de précarité (Régie de l'énergie, 2004). C'étaient principalement le ministre de l'Environnement, le ministre des Ressources naturelles ainsi que le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs qui ont été chargés du dossier.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest a entraîné une grande fermeture du système politique, autant dans ce dossier que dans beaucoup d'autres. Cette grande fermeture du système politique, associée au changement de la volonté gouvernementale et à l'appui donné au projet, a eu pour effet, non pas de déstabiliser les groupes, mais plutôt de catalyser la formation d'une coalition beaucoup plus structurée, la coalition Québec-vert-Kyoto, qui a rapidement vu le jour en janvier 2004, après l'autorisation du gouvernement d'aller de l'avant avec le projet.

Cette décision du gouvernement libéral a entraîné du mécontentement d'abord chez les députés libéraux, qui n'ont pas apprécié que le Conseil des ministres ait décidé d'autoriser le projet sans les consulter (Dutrisac, 2004b). De plus, le député de Lac-Saint-Jean, aussi porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, Stéphan Tremblay, s'est opposé publiquement au projet. Les deux partis de l'opposition, soit le Parti québécois (PQ) et l'Action démocratique du

Québec (ADQ), étaient d'avis que le Parti libéral du Québec (PLQ) devait respecter sa promesse de tenir un débat public sur la politique énergétique du Québec et qu'il devait abandonner le projet (Dutrisac, 2004b). Le chef de l'opposition, Bernard Landry, « a condamné le projet de centrale thermique auquel avait renoncé son gouvernement » (Dutrisac, 2004b). De plus, l'ancien ministre de l'Environnement et député de Gouin, André Boisclair, s'est positionné, pour sa part, en faveur d'un débat public sur l'énergie et a encouragé le gouvernement libéral à rechercher des solutions du côté de l'efficacité énergétique et des formes d'énergie alternatives (Dutrisac, 2004b). Le porte-parole en environnement du Bloc québécois, Bernard Bigras, a également mentionné que son parti appuyait la coalition (Coalition Québec-vert-Kyoto, 2004c). Ces nombreux appuis des partis et personnalités politiques et les nombreuses déclarations publiques effectuées par ceux-ci en appui à la coalition et contre le projet du Suroît, ont pu contribuer à faire pencher l'opinion publique du côté de la lutte et à en assurer une meilleure visibilité.

Dans ce dossier, une certaine instabilité des alignements politiques du gouvernement s'est produite à la suite des élections et du changement de parti politique au pouvoir au printemps 2003. Le Québec possède une politique énergétique depuis 1996, adoptée après la tenue d'un grand débat public sur l'énergie. Cette politique a pour objectif principal « de mettre l'énergie au service des Québécois, dans une perspective de développement durable ». Les priorités visées en sont l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie. Elle doit également « assurer les services énergétiques aux meilleurs coûts, intégrer les externalités environnementales, promouvoir le développement des énergies nouvelles et renouvelables, et surtout, assurer l'équité et la transparence » (AQLPA, UQCN, RNCREQ, 2004). Face au projet de centrale thermique du Suroît, la capacité du gouvernement du Parti libéral de respecter une telle politique énergétique pour le Québec a été remise en question par les principaux groupes fondateurs de la coalition. En effet, ces derniers affirmaient que « les projets d'Hydro-Québec, en particulier la centrale thermique du Suroît, ne respectent pas les orientations et les principes qui sous-tendent la politique énergétique québécoise » (AQLPA, UQCN, RNCREQ, 2004).

De plus, une telle politique énergétique, pour être réellement durable, responsable et en cohérence avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du protocole de Kyoto, doit être associée à une politique et un plan d'action gouvernemental en matière de réduction de gaz à effet de serre. Néanmoins, la position du gouvernement Charest en la matière ne semble pas aller en ce sens. En effet, compte tenu de la bonne performance antérieure du Québec sur le plan des émissions de gaz à effet de serre comparativement aux autres provinces québécoises, entre autres, à la grande utilisation de l'hydroélectricité, il semble que la logique gouvernementale penche plus du côté d'une augmentation des émissions du Québec. « On estime que la relative virginité québécoise en matière de gaz à effet de serre (GES) représente un potentiel à exploiter. Si les autres ont péché, c'est à eux d'expier ! Ils sont en haut de la moyenne des émissions, ils doivent baisser. Le Québec est en bas, il peut donc augmenter ses émissions » (McKay, 2004).

4.1.2 Les élites

Du côté des élites, plusieurs personnalités se sont positionnées du côté de la coalition et contre le projet du Suroît et ont ainsi pu contribuer à orienter l'opinion publique en faveur des revendications et positions des opposants au projet.

Parmi les personnalités les plus influentes qui semblent avoir eu un apport important dans la conduite de la lutte, on retrouve Hubert Reeves, physicien et environnementaliste québécois reconnu. Cette personnalité publique et reconnue a apporté une certaine visibilité et une crédibilité plus importante à la coalition et à la lutte.

Lors des consultations publiques tenues sur le projet, le Collège québécois des médecins de famille s'est également positionné contre le projet dans son mémoire présenté au BAPE. De plus, le docteur Harold Dion est venu appuyer la coalition lors d'une grande manifestation à Montréal devant les bureaux d'Hydro-Québec. Il a, entre autres, « signalé que de plus en plus de patients consultaient les médecins pour des problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique qui seraient la cause, chaque année, de 4 000 décès au Québec, dont 1 900 à Montréal » (Corriveau, 2004). Une telle intervention en faveur de la coalition, de la part d'un représentant du Collège des médecins, représentait une belle opportunité politique pour cette dernière. En effet, la santé est une des préoccupations les plus importantes pour la population québécoise et l'opinion médicale est bien vue dans la population. Une telle intervention était donc susceptible de faire pencher l'opinion publique du côté de la coalition.

4.1.3. Les alliés

Dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît, les groupes en lutte et la coalition ont reçu un soutien considérable de plusieurs alliés clés ainsi que des groupes politiques et sociaux qui ont revêtu une importance fondamentale dans la conduite de cette lutte. Entre autres, les trois grandes centrales syndicales québécoises, soit la CSN, la CSQ et la FTQ, ont toutes appuyé la lutte et la coalition et ont diffusé des communiqués de presse pour signifier leur opposition au projet du Suroît. « Pour la CSN, le développement des centrales thermiques n'est pas une option valable compte tenu du potentiel d'énergie propre et renouvelable dont dispose le Québec. Le gouvernement doit abandonner le projet de centrale au gaz du Suroît et tous les projets semblables » (CSN, 2004). Plusieurs partis politiques ont également signé le manifeste de la coalition Québec-vert-Kyoto et se sont positionnés contre le projet, c'était notamment le cas du Parti québécois, du Bloc québécois, de l'Union des forces progressistes et de l'Action démocratique du Québec. De plus, le Parti vert du Québec a participé activement à la formation de la coalition en soutenant l'AQLPA, le RNCREQ et l'UQCN, qui furent les principaux groupes fondateurs.

Des alliés de taille dans ce dossier furent les ingénieurs et les scientifiques d'Hydro-Québec, qui se sont positionnés contre le projet du Suroît, alors qu'habituellement, il est rare de les voir prendre position dans de tels dossiers controversés. Pour eux, ce projet « n'a absolument pas sa raison

d'être » et « va complètement à l'encontre du bon sens environnemental et économique » (Magny, 2004). Autre appui de taille, celui de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, qui ne considérait pas que le projet vaudrait la peine d'être entrepris (Magny, 2004). L'appui de ces groupes, qui, traditionnellement, ne s'impliquaient pas dans ce type de lutte à caractère environnemental et n'avaient pas l'habitude de se positionner contre les projets et politiques d'Hydro-Québec, a représenté une opportunité importante à considérer pour les groupes en lutte.

4.1.4. Les corps intermédiaires

Les médias, pour leur part, ont revêtu un rôle d'une grande importance dans la conduite de cette lutte. En général, les messages véhiculés dans les médias ont été plutôt favorables à la coalition et à la conduite de la lutte. La coalition a pu obtenir une grande visibilité et une bonne représentation, à travers les divers médias traditionnels, pour véhiculer de l'information et susciter une certaine conscientisation de la population face aux enjeux associés à un projet de centrale thermique comme celui du Suroît, et plus globalement, aux changements climatiques. Elle a pu également obtenir une bonne couverture médiatique de ses activités, telles que des conférences de presse et de grandes manifestations. De plus, les sondages qui ont été effectués et diffusés à travers les médias ont montré que l'opinion générale de la population était en faveur des opposants au projet de centrale thermique du Suroît, avec deux Québécois sur trois interrogés qui y étaient défavorables.

4.2. La conduite de la lutte

Cette partie s'intéresse à divers aspects permettant de caractériser la manière dont la lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît a été menée, soit le leadership, les éléments de calcul rationnel, l'information, les ressources, la stratégie et la concurrence avec d'autres organisations.

4.2.1. Le leadership

Pour favoriser la bonne conduite d'une lutte comme celle contre le projet de centrale thermique du Suroît, il est essentiel que cette dernière soit menée par de bons leaders. Les principales caractéristiques associées à un bon leader dans ce type de lutte sont la consistance, la persévérance, l'indépendance, la compétence, la visibilité, la combativité et le charisme. Par exemple, un leader charismatique est susceptible d'apporter une meilleure visibilité au groupe en lutte et à ses activités. André Bélisle, fondateur et président de l'AQLPA, et également un des principaux fondateurs et porte-parole de la coalition Québec-vert-Kyoto, a agi à titre de leader de la coalition dans cette lutte. Richard Gendron, responsable des dossiers atmosphériques pour l'UQCN, Daniel Breton, de la Coalition Québec-vert-Kyoto, et Vincent François, secrétaire du Parti vert du Québec, ont également été des leaders d'importance dans cette lutte et ont participé à la diffusion des communiqués et à la tenue des conférences de presse.

4.2.2. Les éléments de calcul rationnel

En général, les principaux groupes qui ont été rejoints et qui se sont impliqués activement dans cette lutte et au sein de la coalition étaient principalement des groupes environnementaux qui travaillaient déjà sur des sujets associés à la problématique des changements climatiques. Pour chaque groupe, l'investissement en termes de ressources était différent selon le type de groupe et son organisation. Les trois principaux groupes fondateurs travaillaient déjà sur la question des changements climatiques et ont pu intégrer la lutte contre la centrale thermique du Suroît dans leurs dossiers quotidiens. Pour ces groupes, ce projet a constitué un objet concret de lutte directement lié à leur mission et leurs principales préoccupations en matière de lutte contre les changements climatiques.

Un des principaux groupes fondateurs de la coalition Québec-vert-Kyoto, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), est un organisme qui œuvre principalement dans des dossiers en rapport avec la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et le respect du protocole de Kyoto. L'AQLPA est reconnue pour faire de la sensibilisation, de la mobilisation et des actions en matière de pollution atmosphérique. C'est un organisme pionnier en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, qui a acquis une certaine stabilité au cours de ses années d'existence. L'organisme est dirigé par le même directeur depuis 20 ans, André Bélisle, et du personnel salarié dévoué, efficace et dynamique en assure la permanence et le bon fonctionnement. L'efficacité et la capacité d'agir en première ligne dans des luttes à caractère environnemental lui sont possibles, notamment grâce à l'implication de nombreux partenaires, collaborateurs et bénévoles (AQLPA, 2003).

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), autre groupe fondateur de la coalition, maintenant appelée Nature Québec/UQCN, œuvre à la préservation des écosystèmes et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources. Cet organisme possède plusieurs commissions, dont une sur l'énergie et les changements climatiques, ce qui lui a permis de s'impliquer activement dans le dossier de la lutte contre la centrale thermique du Suroît. Cette commission s'est donnée pour mandat de surveiller les projets liés à l'utilisation du gaz naturel et de promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies plus « vertes », objectifs directement liés à la lutte contre la centrale thermique du Suroît (Nature Québec/UQCN, 2005). L'UQCN, pour sa part, fonctionne principalement grâce à l'apport des employés salariés qui travaillent pour ses diverses commissions et qui y font avancer des dossiers spécifiques.

Dernier groupe fondateur de la coalition, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) représente les positions des différents conseils régionaux de l'environnement (CRE) principalement face aux gouvernements. Il se donne pour mission d'agir en concertation, de représenter les CRE au niveau provincial, de les informer et de leur offrir les ressources de soutien adéquates. Il fonctionne principalement avec des bénévoles et est géré par un conseil d'administration ainsi qu'un conseil exécutif composé de représentants de seize CRE. Seuls sa direction générale, son secrétariat et son soutien au développement sont assurés par des employés salariés. Il possède plusieurs comités thématiques touchant à la majeure partie des grands enjeux environnementaux québécois, dont un comité sur l'énergie, qui s'est impliqué dans le dossier du Suroît. Chaque comité a pour mandat d'effectuer des recherches, de développer des

plates-formes, d'assurer un suivi des problématiques nationales, de rédiger des mémoires ainsi que de représenter le RNCREQ lors des audiences publiques ou des commissions parlementaires (RNCREQ, 2006). Dans le dossier du Suroît, le comité Énergie du RNCREQ a notamment rédigé des mémoires pour les consultations du BAPE et produit diverses études pour documenter le sujet. Ces tentatives ont constitué de bons atouts pour la coalition.

Pour les personnes ayant participé aux activités de la coalition et aux mobilisations, le rapport entre les coûts et les énergies qu'elles ont investis et ce qu'elles pourraient en retirer était différent selon l'action proposée. Par exemple, la coalition a produit un site Internet et a rendu disponible sur ce site une pétition que les gens pouvaient remplir en ligne. Ce moyen, comme il est fort simple et nécessite peu d'investissement de la part des gens, est très populaire, ce qui a permis à la coalition de recueillir rapidement un appui concret de nombreux individus et groupes. Par contre, des activités comme de grandes manifestations, demandent un plus grand investissement de la part des gens en termes de temps et d'énergie. Cette observation de l'investissement que les gens doivent mettre dans une action permet de constater, par exemple, que plus de gens ont signé la pétition que participé aux manifestations. Par contre, l'impact de ces types d'activités est également différent, et une action nécessitant un plus grand investissement peut souvent avoir une plus grande influence.

4.2.3. L'information

Dans la lutte contre la centrale thermique du Suroît, les médias ont effectué une bonne couverture du dossier. Le rôle joué par les médias dans cette lutte a été crucial pour informer, sensibiliser et rallier l'opinion publique à la cause. Leur couverture a en général été en faveur des opposants au projet. Les différents groupes impliqués et la coalition ont réussi à obtenir une bonne visibilité et à faire transparaître leurs préoccupations assez fidèlement à travers les différents médias traditionnels. Les groupes en lutte ont donc su faire une utilisation adéquate des différents médias, mais ont également développé certains mécanismes autonomes d'information, notamment le site Internet de la coalition, qui contenait beaucoup d'informations pertinentes et de moyens pour favoriser l'implication des gens dans le dossier. Les médias communautaires et alternatifs ont également été utilisés, telles que les listes de diffusion et les bulletins de divers groupes et regroupements environnementaux et sociaux du Québec, ainsi que des affiches, des dépliants et des tracts pour promouvoir les activités importantes du groupe et susciter une plus grande participation du public. L'utilisation des moyens aussi diversifiés a permis de rejoindre un plus grand nombre de personnes et d'adapter le message aux différents groupes ciblés par les divers types de médias.

4.2.4. Les ressources

Le mouvement d'opposition au projet de centrale thermique du Suroît était composé principalement de groupes existants qui travaillaient déjà sur des sujets environnementaux liés à la problématique des changements climatiques. Les principaux groupes environnementaux

constituant le noyau de base de la coalition sont tous des groupes basés à Montréal. La coalition est donc née avec une structure plus formelle, indépendante des groupes fondateurs. Les groupes ayant formé la coalition Québec-vert-Kyoto qui étaient des groupes environnementaux bien distincts, ont donc conservé leur propre structure et organisation et continuaient d'exister et d'œuvrer sur d'autres dossiers en dehors de la coalition. À l'extérieur de la coalition, ils étaient donc des groupes avec des missions, des activités et des stratégies bien différentes. Après la lutte, la coalition est demeurée en place et est devenue un groupe en soi, qui, aujourd'hui, travaille sur plusieurs autres dossiers liés aux changements climatiques et au respect du protocole de Kyoto.

Le Collège québécois des médecins de famille, face à cette lutte, a eu un rôle d'acteur clé. En effet, il a apporté aux opposants un argument supplémentaire de taille, soit le lien entre un tel projet et des problèmes de santé. De plus, le fait que cet argument était apporté par le Collège des médecins lui a encore donné plus de crédibilité. La santé est une des préoccupations les plus importantes pour la population québécoise et l'opinion médicale est bien vue dans la population. Une telle intervention était donc susceptible de faire pencher l'opinion publique du côté de la coalition. L'association entre une problématique environnementale et un risque pour la santé favorise souvent une plus grande conscientisation et davantage de préoccupations pour le sujet chez la population générale.

Beaucoup de groupes sociaux et environnementaux québécois ont appuyé la coalition et se sont positionnés contre le projet de centrale thermique du Suroît. Ce soutien important de nombreux groupes a été très favorable à la coalition sur le plan de l'organisation de la lutte et sur le plan de l'accès à différentes ressources nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

Pour ce qui est des ressources matérielles nécessaires au fonctionnement de la coalition, elles étaient plutôt limitées. Certaines ressources étaient prêtées, telles que des locaux de l'UQAM pour la tenue des réunions de la coalition. Néanmoins, la coalition fonctionnait surtout en mode virtuel et existait principalement par le biais de son site Internet (Entrevue, 2006).

En ce qui concerne les ressources humaines et financières, la plus grande contribution a été effectuée par l'AQLPA. L'UQCN a également contribué pour ces deux types de ressources. Plusieurs grands groupes environnementaux qui avaient plus de moyens financiers et humains auraient pu être fort utiles à la coalition, mais malheureusement ces derniers n'ont apporté qu'une faible contribution à la lutte (Entrevue, 2006).

Certaines personnes-ressources clés ont contribué à la lutte et aidé la coalition à mener celle-ci, c'était le cas notamment des professeurs et étudiants de l'UQAM et des cadres et chercheurs d'Hydro-Québec, qui ont apporté des informations pertinentes pour préciser ou confirmer celles que la coalition détenait déjà sur le projet (Entrevue, 2006).

4.2.5. La stratégie

La coalition et les groupes ayant participé à la lutte contre le projet de centrale thermique du Suroît ont eu recours à différentes stratégies et tactiques afin de bien mener la lutte dans laquelle ils s'étaient engagés. Parmi ces stratégies, on retrouve deux grandes classes, soit les stratégies s'inscrivant dans un cadre institutionnel et celles se situant plus en marge des institutions et faisant appel à des moyens alternatifs. Ces deux grandes classes peuvent toutes deux être divisées en différents types de stratégies. Parmi celles qui sont plus institutionnelles, on retrouve la participation des opposants aux consultations du BAPE, qui ont rédigé et présenté des mémoires ; de plus, ceux-ci ont alimenté le débat public sur la question en faisant des conférences de presse.

Par contre, les principales stratégies utilisées par les groupes peuvent être retrouvées beaucoup plus dans la catégorie d'actions plus en marge, qu'on peut également qualifier de plus militantes. Les principales stratégies qui ont été utilisées dans cette lutte et qui pouvaient être regroupées dans cette catégorie, étaient l'éducation populaire, le *lobbying* et les grandes manifestations. Les trois principaux groupes fondateurs avaient tous dans les missions et mandats qu'ils se sont donnés des objectifs allant en ce sens. Pour eux, l'éducation populaire s'illustre principalement par de la sensibilisation et de l'information diffusée largement à travers divers médias afin de réunir une large base citoyenne autour de cette cause. Pour ce faire, la coalition a opté pour l'organisation des conférences, des séances d'information et d'un forum populaire ; pour la diffusion des communiqués de presse, des articles de journaux ; et pour la tenue des conférences de presse. Les médias ont également participé directement à cette éducation, par exemple, une journaliste de a réalisé un dossier sur Hydro-Québec et l'énergie thermique, disponible sur le site Internet de Radio-Canada ; ce dossier était très complet et présentait bien tous les aspects du projet. Cette stratégie sur laquelle les opposants au projet se sont fortement appuyés a donc eu pour but de conscientiser la population aux enjeux de la situation et du projet, et plus largement à la problématique des changements climatiques. Elle a également permis à la population de se positionner, d'exprimer ses choix et de demander au gouvernement de respecter la volonté publique et les engagements qu'il a pris en la matière.

Pour ce qui est des deux autres stratégies utilisées plus en marge des institutions, soit le *lobbying* et les grandes manifestations, toutes les deux avaient pour objectif de mettre de la pression sur le gouvernement et Hydro-Québec, dans le but de les amener à abandonner le projet. Parmi les groupes fondateurs, le RNCREQ semblait être le groupe dont la mission s'approchait le plus de celle d'un groupe de pression dont les actions de *lobbying* visaient principalement le gouvernement. Quant aux grandes manifestations, il semblait que l'AQLPA soit l'organisme le plus associé à ce type de stratégie. De plus, selon le président de l'AQLPA, André Bélisle, il était très important, dans ce type de lutte de savoir se servir de la force de l'autre (Entrevue, 2006).

Avant la formation de la coalition, les principaux groupes opposés au projet ont d'abord opté pour des stratégies plus institutionnalisées, soit la participation au débat public sur la question et aux consultations du BAPE. À la suite du changement de gouvernement provincial et de l'appui donné au projet par le nouveau gouvernement libéral, les groupes ont adopté une stratégie un peu plus agressive. Une coalition plus formelle, soit la coalition Québec-vert-Kyoto, a alors été formée, un site Internet produit et une pétition lancée. Comme l'attitude et la position du gouvernement et

d'Hydro-Québec sur la question, malgré les nombreuses oppositions venant d'un peu partout, ne semblaient pas bouger, les groupes ont poussé leurs tactiques un peu plus loin en organisant de grands événements publics, comme des manifestations et un forum populaire. L'attitude et la grande fermeture du gouvernement face à la lutte ont donc grandement orienté les actions de la coalition et des opposants, qui ont beaucoup agi en réaction à ce manque d'ouverture.

Face à toute la mobilisation menée et les stratégies déployées par les opposants au projet, les promoteurs du projet, dont Hydro-Québec, appuyés par le gouvernement Charest, ont mis de l'avant diverses contre-stratégies. L'emphase a été mise principalement sur la « nécessité » et « l'indispensabilité » du projet. Chez Hydro-Québec, l'argumentation a été appuyée principalement sur des raisons telles qu'assurer la sécurité énergétique du Québec et répondre à la demande croissante d'électricité. Le principal porte-parole en la matière, le PDG d'Hydro-Québec, André Caillé, a d'ailleurs fait plusieurs déclarations allant en ce sens. Il a déployé de nombreux moyens et efforts pour « convaincre les Québécois de la nécessité d'utiliser du gaz naturel pour produire de l'électricité » (Magny, 2004). Il a invoqué des arguments soutenant que, sans ce projet, le Québec se verrait obligé d'importer de l'électricité en provenance des États-Unis, et comme cette électricité proviendrait des centrales au charbon, le Suroît demeurerait une option moins polluante. Selon lui, « une usine thermique de la qualité du Suroît ne serait pas polluante » et « le projet Suroît entraînerait une baisse globale des émissions de gaz à effet de serre, du moins à long terme » (Magny, 2004). Une contre-stratégie de déni de la problématique a donc largement été utilisée par les promoteurs du projet.

De plus, les partisans du projet ont également opté pour une contre-stratégie du genre « nous faisons ce qu'il y a de mieux pour les Québécois et le Québec ». André Caillé a même parlé de responsabilité et de devoir qu'il avait envers les Québécois, de s'assurer que leur demande énergétique serait satisfaite. Dans une déclaration publique, il est allé jusqu'à dire : « Je comprends leur déception, mais que voulez-vous que j'y fasse ! » « On ne peut faire autrement que de dire que l'on utilise la meilleure technologie. Hydro-Québec est, et va demeurer, le champion toute catégorie à travers le monde du point de vue (du contrôle) des gaz à effet de serre. Cela choque peut-être, visiblement, mais c'est comme ça, c'est ça la réalité. » (Presse canadienne, 2004a). Cette stratégie a également été adoptée face aux citoyens de la ville de Beauharnois. André Caillé a affirmé qu'il comprenait leur inquiétude, mais a tenté de les rassurer en discréditant les arguments des groupes environnementaux opposés au projet qui affirmaient, entre autres, que la centrale représenterait l'ajout de 600 000 voitures sur les routes du Québec. « Moi non plus je ne voudrais pas la pollution de 600 000 voitures près de ma maison. Mais je les rassure, ce n'est pas le cas. C'est une comparaison très boiteuse. » « Une usine thermique de cette qualité-là n'est pas une usine polluante, il faut se le dire, il va falloir le répéter et le démontrer, a-t-il insisté. Ça va être difficile, mais je pense que je vais réussir. » (Presse canadienne, 2004b).

Dans leurs stratégies, les partisans du projet n'ont donc pas rejeté complètement la problématique, mais ont affirmé que les solutions proposées par les opposants au projet n'étaient pas les meilleures, car elles étaient inapplicables et irréalistes selon le contexte actuel. « La croissance de la demande intérieure d'électricité a fait fondre la marge de manœuvre dont disposait Hydro-Québec et rendu indispensable et urgent le projet du Suroît. » « L'affaire qui se construit le plus vite c'est une centrale thermique. La meilleure affaire dans le thermique, c'est une centrale

combinée et c'est cela qu'on fait. » « [...] il aurait été impossible d'obtenir des résultats aussi rapides en exploitant le potentiel éolien » (Presse canadienne, 2004b).

4.2.6. La concurrence avec d'autres organisations

Un dernier aspect de la conduite de la lutte réfère à la concurrence plus ou moins grande avec d'autres organisations. Dans cette lutte, la coalition était très forte et malgré les divergences pouvant exister à l'origine entre les différents groupes, leur mission et leurs moyens traditionnels d'action, ils ont su travailler en collaboration et aller tous dans le même sens. La formation d'une coalition assez solide, distincte des groupes fondateurs, a contribué à la stabilité de la lutte et a permis aux différents groupes de s'investir comme ils le souhaitaient et à leur manière, tout en gardant leur originalité propre.

Néanmoins, une certaine concurrence entre les différentes organisations impliquées dans la lutte a tout de même eu lieu, sans pour autant qu'elle soit évidente pour des observateurs extérieurs. En effet, certains grands groupes environnementaux québécois refusaient au début de se joindre à la coalition et de se mobiliser contre le projet de centrale thermique du Suroît. Ces groupes, qui n'avaient pas appuyé la coalition à ses débuts, ont parfois été à contre-courant et ont tenté de décourager certaines actions de la coalition, telles que les grandes manifestations. Ces groupes se sont finalement joints à la lutte, lorsqu'ils se sont rendus compte que le mouvement de lutte prenait de l'ampleur et que la population se mobilisait (Entrevue, 2006).

De plus, certains groupes se sont positionnés en faveur du projet, tels que ceux ayant participé à la formation de la contre-coalition, la Coalition pour la sécurité énergétique du Québec. Néanmoins, les actions de ces groupes sont restées plutôt limitées et leur coalition est restée plus méconnue et a obtenu moins de visibilité dans les médias.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

La lutte contre le projet de construction d'une centrale thermique à cycle combiné au gaz naturel à Beauharnois dans la région du Suroît a pris fin le 16 novembre 2004, à la suite de la décision du gouvernement provincial libéral de Jean Charest d'abandonner le projet. Sous les pressions populaires de plus en plus importantes et pressantes, combinées à une opinion publique fortement mobilisée et défavorable au projet, le gouvernement est revenu sur sa décision d'autoriser le projet d'Hydro-Québec (François, 2004). Cette nouvelle décision fut prise par le Conseil des ministres et annoncée par le ministre de la Santé, Philippe Couillard (Dutrisac, 2004b). La lutte s'est donc terminée parce que la coalition a obtenu ce qu'elle désirait, soit que le projet de construction de la centrale thermique du Suroît a été rejeté par le gouvernement du Québec et abandonné par Hydro-Québec.

Cette lutte constitue donc un bel exemple de succès et de réussite sans précédent pour le mouvement écologique québécois. En effet, si l'on limite la portée de cette lutte à son objectif principal, soit le rejet du projet de construction de la centrale thermique du Suroît, les groupes en lutte ont connu un succès total, car le gouvernement a rejeté définitivement le projet, ce qui a poussé le promoteur, Hydro-Québec Production, à l'abandonner complètement. D'ailleurs, actuellement, toute trace du projet a disparu du site Internet de la société d'État.

Après ce succès total de la coalition et des groupes en lutte, on aurait pu croire qu'une certaine démobilisation se produirait à cause de la disparition de l'objet de la lutte. Néanmoins, ce n'est pas exactement ce qui s'est passé. En effet, la coalition Québec-vert-Kyoto, formée à l'occasion de cette lutte, est tout de même demeurée en place après la fin de la lutte et a pu se mobiliser dans d'autres dossiers et luttes associés à la problématique des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

6.1. Sur le plan de la répartition

En termes de répartition, l'évaluation d'une lutte comme celle menée contre le projet de centrale thermique du Suroît, peut être réalisée sur les plans économique, politique et idéologique. Ce type d'évaluation permettra d'évaluer certaines retombées intangibles de la lutte et de déterminer certains avantages qui pourront en être retirés.

6.1.1. Économique (redistribution)

Dans cette lutte, les enjeux économiques étaient beaucoup plus présents du côté des promoteurs du projet que de la base sociale. En effet, la situation économique des citoyens de la ville de Beauharnois ainsi que de la population québécoise, au sens plus large de la base sociale, a été peu influencée et est demeurée relativement inchangée après la fin de cette lutte et le succès remporté.

Comme il était question de la réalisation future d'un projet, le rejet de celui-ci n'a pu entraîner des impacts concrets pour la région, puisque les réalisations du projet n'existaient ni avant, ni après la lutte. De plus, une grande partie de citoyens s'opposaient au projet, notamment parce qu'ils ne croyaient pas que celui-ci aurait pu avoir un impact économique favorable et important pour la région. Il avait même été avancé que les coûts environnementaux défavorables associés à cette construction auraient pu s'avérer plus importants que les retombées économiques. Dans cette perspective, on pourrait donc affirmer que la situation économique des citoyens de la région s'est plutôt maintenue, mais que le rejet du projet a peut-être évité qu'elle ne se détériore.

Pour ce qui est de la population québécoise en général, un constat similaire peut être fait. En effet, le rejet du projet n'a pas entraîné de modifications de sa situation économique, mais la mise en œuvre de celui-ci et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qu'il aurait généré aurait pu avoir des conséquences négatives sur le fardeau fiscal de la population et sur les efforts économiques à fournir pour respecter les engagements gouvernementaux en matière de réduction de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto. Les impacts économiques et environnementaux de ce projet auraient donc dû être assumés collectivement par la population québécoise.

6.1.2. Politique (participation)

Cette lutte a d'abord contribué à faire ressortir les problématiques liées à un projet de construction d'une centrale thermique, comme celle du Suroît, dans l'espace public. C'est ce positionnement du problème dans l'espace public qui a rendu possible la participation des citoyens aux débats menés dans le cadre de cette lutte. En effet, si le projet n'avait pas été amené publiquement dans le cadre

d'une telle lutte, les décisions auraient été prises sans que la population ne soit consultée et peut-être sans même qu'elle ne s'en rende compte.

Cette lutte, par sa lancée dans l'espace public, a donc permis à la population et au mouvement écologique québécois de prendre position face au gouvernement provincial et à la société d'État Hydro-Québec. La représentation politique de ces derniers a donc progressé, de même que la légitimation de leurs droits. Ils ont pu faire connaître leur opinion et s'exprimer sur la question, notamment au travers de diverses opportunités telles que : les consultations publiques du BAPE ; les soirées d'information ; les lettres dans les journaux ; la pétition ; les commentaires recueillis sur le site Internet de la coalition ; les manifestations ; les conférences ; et la journée d'activités, conférences et tables de discussion réalisée dans le cadre du Forum populaire Kyoto. De plus, le fait que cette lutte a pu être gagnée grâce à l'opinion publique fortement défavorable et aux pressions populaires, montre l'importance que la population peut avoir sur les instances décisionnelles gouvernementales.

Les préoccupations pour des enjeux environnementaux et plus particulièrement face à la problématique des changements climatiques prennent de plus en plus d'importance dans l'opinion publique. La population québécoise est de plus en plus conscientisée et souhaite que le gouvernement agisse en ce sens. En effet, selon un sondage Léger marketing, réalisé pour le compte de Greenpeace sur le projet de centrale thermique du Suroît entre le 28 janvier et le 2 février 2004, on apprend que 67 % des répondants sont en désaccord avec ce projet (Greenpeace, 2004b). De plus, un rapport d'analyse des habitudes et perceptions des Québécois et Québécoises concernant différentes considérations environnementales, produit par Léger Marketing en mai 2002 à la demande du ministère de l'Environnement du Québec, montre que face à plusieurs problématiques environnementales, les répondants sont conscientisés et prêts à agir pour diminuer l'impact de leurs actions (Ministère de l'Environnement, 2002). Dans cette optique, la lutte de la coalition a donc contribué à représenter l'opinion d'une grande partie de citoyens québécois et à diriger l'attention du gouvernement vers celle-ci.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

Dans le cadre de cette lutte, deux idéologies se sont opposées : soit la promotion du développement économique sans égard aux conséquences sur l'environnement, et l'intégration des considérations environnementales dans un développement plus « durable » et responsable. Les débats suscités dans l'espace public par le projet de centrale thermique du Suroît et la lutte entourant celui-ci ont contribué à conscientiser les citoyens aux enjeux du développement énergétique québécois. Dans cette perspective, une préoccupation de plus en plus importante pour un développement plus respectueux de l'environnement et cohérent avec les impératifs du développement durable s'est développée chez une grande partie de la population québécoise.

Cette lutte a donc permis aux citoyens de Beauharnois – qui auraient été touchés plus directement par les impacts négatifs du projet – ainsi qu'à la population québécoise en général – susceptible de connaître des effets indirects d'un tel projet – de s'exprimer sur les enjeux y étant reliés et de faire pression sur le gouvernement. Cette possibilité représente une progression de la reconnaissance

des droits de la population québécoise en matière d'expression de leurs préoccupations face à l'environnement et au type de développement mis de l'avant au Québec. Une certaine reconnaissance du droit des citoyens à vivre dans un environnement sain pourrait être associée aux gains réalisés dans le cadre de cette lutte.

6.2. Sur le plan de l'organisation

En termes d'organisation, les notions d'autonomie, de solidarité ainsi que de mobilisation peuvent contribuer à l'évaluation d'une lutte comme celle menée contre le projet de centrale thermique du Suroît. Ce type d'évaluation permettra d'évaluer certaines retombées intangibles de la lutte et de déterminer certains avantages qui pourront en être retirés.

6.2.1. L'autonomie

Au cours de cette lutte, la coalition Québec-vert-Kyoto a développé une structure et une organisation qui favorisaient le rapprochement entre les principaux porteurs de la lutte, le mouvement écologique et la population québécoise. En effet, le site Internet de la coalition permettait à tous ceux qui le désiraient de s'informer sur les revendications et les activités de la coalition. Un agenda en ligne sur le site permettait de connaître le moment des réunions de la coalition ainsi que la tenue des activités d'envergure telles que les grandes manifestations et le Forum populaire Kyoto.

De plus, on a pu constater que tout au long de la lutte, la force dirigeante de la coalition a posé des actions et pris des moyens pour demeurer près de la population québécoise et de ses préoccupations. La structure organisationnelle de la coalition avait un caractère assez ouvert et quiconque voulait participer à ses réunions ou aux activités qu'elle organisait, pouvait être informé sur les moments et lieux de leur tenue et y participer.

On peut également constater que la coalition a maintenu ses revendications et positions de départ jusqu'à la fin de la lutte. Ces revendications et positions étaient dès le début près des préoccupations de la population québécoise face à l'environnement et aux changements climatiques. La coalition est donc demeurée près des citoyens tout au long de la lutte en termes de revendications et de positions. On peut même dire que la coalition, par tous les moyens qu'elle a utilisés pour informer et sensibiliser la population à la problématique, a contribué à rapprocher l'opinion publique de ses positions et revendications. Plus la lutte avançait, plus le nombre de sympathisants à la lutte grandissait et plus l'opinion de la population se rapprochait de celle de la coalition.

6.2.2. La solidarité

Cette lutte a été menée principalement par la coalition Québec-vert-Kyoto. Cette coalition regroupait environ 70 organismes membres qui pouvaient participer aux réunions du conseil d'administration s'ils le souhaitaient et prendre des décisions relatives à la façon dont la lutte serait menée. Au plus fort de la lutte, environ 25-30 organismes participaient à ces réunions (Entrevue, 2006).

À la base, cette coalition a été formée par le regroupement d'organismes et de citoyens préoccupés par le projet de centrale thermique du Suroît et par des enjeux liés aux changements climatiques. Les intérêts de la population québécoise étaient donc directement représentés dans les revendications de la coalition. Les enjeux de la lutte et les intérêts de la base sociale, soit la population québécoise, ont donc progressé avec la lutte. De plus, la coalition s'est formée et maintenue grâce à l'appui et la participation de la population québécoise (Entrevue, 2006).

Certaines associations ont mis des ressources en commun pour faire face à l'enjeu de la lutte. Néanmoins, la majeure partie des ressources provenaient des principaux groupes fondateurs de la coalition Québec-vert-Kyoto, soit l'AQLPA et l'UQCN (Entrevue, 2006). D'autres groupes du milieu, comme de grands groupes environnementaux, n'ont pas beaucoup appuyé et n'ont pas mis de leurs ressources en commun. Ces groupes ont utilisé la cause pour des campagnes de financement et ont gardé ces ressources pour leur propre groupe (Entrevue, 2006).

6.2.3. La mobilisation

Malgré le succès incontesté de cette lutte et l'abandon du projet de centrale thermique du Suroît par le gouvernement et Hydro-Québec, la filière thermique comme mode de développement énergétique du Québec n'est pas complètement délaissée et mérite que la mobilisation et la vigilance se poursuivent face à d'éventuels projets et préoccupations comportant des enjeux similaires à ceux du projet de centrale thermique du Suroît. D'ailleurs, un autre projet de centrale thermique, soit la centrale thermique au gaz de cogénération de Bécancour, qui a été présenté par Hydro-Québec dans la même période que celui du Suroît, a été accepté par le gouvernement provincial et mis en œuvre. Cette centrale thermique, quoique de moindre importance que celle du Suroît (428 MW contre 800 MW), est actuellement en fonction au Québec. Hydro-Québec possède donc maintenant quatre centrales thermiques, soit la centrale thermique classique de Tracy d'une puissance de 600 mégawatts ainsi que trois centrales à turbine à gaz fonctionnant au mazout numéro 2, soit celles de La Citière (280 MW), Cadillac (162 MW) et Bécancour (428 MW) (Hydro-Québec, 2006a).

De plus, toujours sur le plan de la mobilisation, la participation de la population québécoise et de divers organismes aux réunions et aux activités de la coalition a augmenté tout au long de la lutte. La population québécoise a d'ailleurs été assez favorable à la lutte tout au long de cette dernière. Son appui était déjà important au début de la lutte et s'est accru avec le temps. Le nombre de

membres et de signataires du manifeste a également augmenté avec la progression de la lutte (Entrevue, 2006).

La lutte contre la centrale thermique du Suroît a donc été remportée par la coalition Québec-vert-Kyoto et par le mouvement écologique québécois, mais reste encore à mener une lutte plus globale contre le développement de la filière de l'énergie thermique et pour la promotion des énergies plus vertes et renouvelables, ainsi que pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre et le respect des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Néanmoins, il est certain qu'une lutte doit être circonscrite, se concentrer sur un objectif précis et ne peut englober tous les aspects et viser tous les projets liés à une problématique aussi complexe que celle des changements climatiques. Après la fin de la lutte, compte tenu de ces considérations, la coalition est demeurée en place et a étendu ses préoccupations et actions à d'autres projets et causes liés aux enjeux qui la préoccupaient avec le projet de centrale thermique du Suroît, ainsi qu'à la mission qu'elle s'était donnée dans le cadre cette lutte. La coalition est donc toujours vivante aujourd'hui et son site Internet encore en fonction et tenu à jour. La coalition, qui, à l'origine, a été formée grâce à certains groupes environnementaux québécois, semble aujourd'hui devenue un groupe en soi. Elle s'est dotée d'un mandat plus large et organise des activités sur le thème des changements climatiques et du respect des engagements de Kyoto.

7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT

En général, on peut affirmer que la lutte contre la centrale thermique du Suroît est une lutte qui a été bien menée, tant sur le plan des ressources, que des stratégies et de la mobilisation. La coalition était bien structurée et assez forte pour mener à bien cette lutte, et l'appui de la base sociale s'est accru tout au long de celle-ci. Le nombre de membres et de signataires du manifeste a également augmenté avec la progression de la lutte (Entrevue, 2006).

Tout comme le mouvement écologique québécois, le gouvernement Charest et Hydro-Québec auraient pu apprendre de cette lutte. Ces derniers auraient pu apprécier quelles contre-stratégies ont mieux fonctionné et lesquelles ont donné moins de résultats en leur faveur. Dans une prochaine lutte du même type et face à des opposants similaires, ils pourraient donc affiner leurs stratégies et contre-stratégies. Il serait donc plus difficile pour la coalition ou pour le mouvement écologique de remporter une autre lutte du même type aussi facilement et en utilisant les mêmes types de stratégies.

Les luttes écologiques au Québec risquent donc de devenir de plus en plus difficiles à mener avec des succès comme celui de la lutte contre la centrale thermique du Suroît. Il sera alors nécessaire que les opposants à des projets comportant des risques pour l'environnement raffinent également leurs stratégies et tactiques de lutte. Pour cela, la relève devra être bien formée pour affronter les adversaires de taille qui l'attendront. Le mouvement écologique devra miser sur des stratégies nouvelles, originales, innovatrices et surprenantes pour déstabiliser encore une fois ses adversaires. Des moyens créatifs utilisant l'humour, les arts et la symbolique pourront être mis de l'avant. Par exemple, le modèle de pression élaboré par Saul Alinsky pourrait être une bonne source d'inspiration pour de nouvelles tactiques : donner l'impression du pouvoir en s'adressant aux cinq sens lors des manifestations, rester dans le champ de l'expérience, sortir du champ de l'expérience de l'opposant, confronter l'opposant à ses propres règles, rendre l'opposant ridicule, avoir du plaisir dans l'action, ne pas faire traîner en longueur une action, maintenir la pression sur l'opposant afin qu'il réagisse, avoir une solution pour le problème, personnifier la cible et polariser sur elle au maximum, accepter l'apparente désorganisation du jeu de l'action et de la réaction (Alinsky, 1976). Ces types d'actions et de moyens se démarquent des stratégies de lutte plus traditionnelles et ont plus de chance d'attirer l'attention des médias qui cherchent à couvrir des événements à caractère toujours plus inusité et spectaculaire. Des groupes tels que l'ATSA (Action terroriste socialement acceptable) pourraient également servir d'exemples et donner de l'inspiration au mouvement écologique québécois et aux groupes qui mèneront les luttes à venir dans le domaine de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. 2005. « Le portrait de santé. Mise à jour de 30 indicateurs selon le CSSS. CSSS du Suroît », mai 2005.
- ALINSKY, Saul. 1976, « Manuel de l'animateur social : une action directe non violente ». Paris, Seuil, coll. Points politiques.
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ). 2004a. « Centrale du Suroît : réaction. Un pas de plus vers la sécurité énergétique ». Communiqués - Archives, 13 janvier 2004. <http://www.acrgtq.qc.ca>
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ). 2004b. « Lancement de la coalition pour la sécurité énergétique du Québec ». Communiqués - Archives, 15 mars 2004. <http://www.acrgtq.qc.ca>
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ). 2004c. « La coalition pour la sécurité énergétique invite la Régie de l'énergie à la plus grande prudence ». Communiqués - Archives, 14 mai 2004. <http://www.acrgtq.qc.ca>
- Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA). 2003. « Historique ». <http://www.aqlpa.com/>
- AQLPA, UQCN et RNCREQ. 2004. « Communiqué : Chaos dans le secteur de l'énergie au Québec. Les délégués au Conseil général du Parti libéral du Québec sont invités à faire le constat d'échec de la mise en œuvre de la politique énergétique québécoise ». 5 février 2004.
- BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). 2003. « Rapport 170 : Projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec ». Rapport d'enquête et d'audience publique, janvier 2003.
- BRETON, Daniel. 2004a. « Lettre à Messieurs Caillé, Vandal et Lamarre ». Coalition Québec-vert Kyoto, 13 mars 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- BRETON, Daniel. 2004b. « Lettre au ministre Pierre Corbeil, ministre intérimaire des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ». Coalition Québec-vert Kyoto, 25 juin 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- BRETON, Daniel. 2004c. « En réponse à M. Pratte ». En réponse à l'éditorial de M. Pratte paru dans *La Presse* du 29 septembre 2004. Coalition Québec-vert Kyoto, 1^{er} octobre 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- BRETON, Gaétan. 2004. « Suroît et sournois. Les projets d'Hydro-Québec », *À bâbord*, no 4, mars 2004. <http://www.ababord.org/>

- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004a. « Agenda ». <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004b. « Le manifeste ». <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004c. « Vous souhaitez nous aider ? » <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004d. « La coalition ». <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004e. « Non au Suroît, Oui à Kyoto ! Appel à la mobilisation pour une grande manifestation. Invitation aux médias ». Actions. Communiqués, 19 mai 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004f. « Le réchauffement de la planète ne prend pas de vacances non plus ». Actions. Communiqués, 25 juin 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004g. « La Régie de l'énergie a manqué de courage... et le gouvernement aussi ». Actions. Communiqués, 6 juillet 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004h. « De retour de la marche du 1^{er} février ». Communiqué. Actions. Manifestation devant Hydro-Québec le 1^{er} février 2004, 2 février 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004i. « Suroît et développement durable : Hydro-Québec est en conflit d'intérêt ». Actions. Forum populaire Kyoto, 23 février 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004j. « Déclaration du Forum populaire Kyoto - Pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Québec ». Actions. Forum populaire Kyoto, 29 mai 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2004k. « Liens entre Hydro-Québec et Gaz métropolitain ». *En savoir plus*, 24 janvier 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Coalition Québec-vert-Kyoto. 2006. « Accueil ». <http://quebec-vert-kyoto.org>
- COMEAU, Yvan. 2005. « Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives ». Montréal. CRISES, Collection Mouvements sociaux, cahier no MS0501.
- CORRIVEAU, Jeanne. 2004. « Un énorme NON à la centrale du Suroît. Des milliers de personnes ont manifesté hier à Montréal ». *Le Devoir*, 2 février 2004.
- CÔTÉ, Charles. 2004. « Le Suroît en sursis. Les principaux points du rapport de la Régie ». *La Presse*, Nouvelles générales, mardi 6 juillet 2004, p. A2.
- COUTURE, Pierre. 2003. « Centrale Suroît, le BAPE dit non ». *Le Soleil*, 14 février 2003.

- COUTURE, Pierre et Anne-Louise CHAMPAGNE. 2003. « Hydro-Québec vire au gaz. En attendant l'annonce de deux grands projets hydroélectriques ». *Le Soleil*, Économie, 20 février 2003, p. C1.
- CSN (Confédération des syndicats nationaux). 2004. « La CSN devant la Régie de l'énergie. Le projet de centrale au gaz du Suroît doit être abandonné ». Communiqué de presse, 17 mai 2004. <http://www.csn.qc.ca/>
- CSQ (Centrale des syndicats du Québec). 2004a. « Le premier ministre garde le cap, nous aussi ». *Travail et syndicalisme - Tournée*, 7 février 2004, <http://www.csq.qc.net/>
- CSQ (Centrale des syndicats du Québec). 2004b. « Centrale thermique du Suroît : un écran de fumée ! ». Communiqué, 6 juillet 2004. <http://www.csq.qc.net/>
- DAXHELET, Xavier. 2004a. « Le projet du Suroît est irresponsable ». Dossier. Coalition Québec-vert-Kyoto, 13 janvier 2004. <http://www.partivertquebec.org/-Coalition-Quebec-Vert-Kyoto->
- DAXHELET, Xavier. 2004b. « La sécurité énergétique passe par la réduction de notre consommation. Réponse à M. Caillé ». Dossier. Coalition Québec-vert-Kyoto, 3 mai 2004. <http://www.partivertquebec.org/-Coalition-Quebec-Vert-Kyoto->
- DEBAYS, Barbara et Isabelle MONPETIT. 2005. « Protocole de Kyoto ». *Radio-Canada*. Dossiers d'actualité de la zone nouvelle, dernière mise à jour février 2005. <http://radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/kyoto/>
- DESROCHERS, André. 2004. « Construction de la centrale à cycle combiné du Suroît ». Lettre ouverte rédigée par un citoyen de Beauharnois, 16 janvier 2004. Dossier. Coalition Québec-vert-Kyoto. <http://www.partivertquebec.org/-Coalition-Quebec-Vert-Kyoto->
- DORAIS, Marie-Hélène. 2004. « La centrale thermique du Suroît demeure inacceptable ». *Le Devoir*, 17 et 18 janvier 2004.
- DUTRISAC, Robert. 2004a. « Le Suroît : Charest recule. La Régie de l'énergie a 60 jours pour réexaminer le dossier ». *Le Devoir*, 7 et 8 février 2004.
- DUTRISAC, Robert. 2004b. « Le Suroît : Québec reporte sa décision. C'est une police d'assurance dont on ne sait s'il faut la signer, dit le ministre Corbeil ». *Le Devoir*, 6 juillet 2004.
- Entrevue. 2006. Entrevue réalisée avec André Bélisle, président-fondateur de l'AQLPA et fondateur de la coalition Québec-vert-Kyoto, avril 2006.
- FRANÇOIS, Vincent. 2004. « Le Suroît est abandonné ». Coalition Québec-vert-Kyoto, 17 mars 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2004a. « Hydro-Québec se défend d'avoir tu la puissance maximale réelle de l'usine : 968 MW ». *Le Devoir*, Les Actualités, 20 janvier 2004, p. A1.

- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2004b. « Les écologistes mobilisent les citoyens pour mener la bataille contre le Suroît ». *Le Devoir*, Les Actualités, 28 janvier 2004, p. A4.
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2004c. « Perspectives : Un mandat douteux. La Régie risque de se retrouver en contradiction avec ses propres décisions ». *Le Devoir*, 7 et 8 février 2004.
- FRANCŒUR, Louis-Gilles. 2004d. « Suroît : les gens de l'industrie applaudissent. Les écologistes jugent la Régie plutôt timide ». *Le Devoir*, 6 juillet 2004.
- FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec). 2004. « Résolution du Conseil régional FTQ du Suroît sur la centrale thermique du Suroît ». 29 mars 2004. http://www.ftq.qc.ca/ftq_en_region/monteregie/suite.asp?aid=3067
- Greenpeace Canada. 2004a. « Campagnes - Climat et énergie : Suroît ». <http://www.greenpeace.ca>
- Greenpeace Canada. 2004b. « Campagnes - Climat et énergie : Suroît. Sondage ». <http://www.greenpeace.ca>
- Hydro-Québec. 2006a. « L'hydroélectricité ». <http://www.hydroquebec.com/hydroelectricite/>
- Hydro-Québec. 2006b. « Production : Thermique ». <http://www.hydroquebec.com/production/classiques/index.html>
- LESSARD, Denis. 2002. « Le projet Suroît mis de côté ». *La Presse*, Les Actualités, 12 octobre 2002, p. A3.
- MAGNY, Claudine. 2004. « Hydro-Québec : Cap sur le thermique ? ». *Radio-Canada*. Dossier et reportage, mis à jour le 6 mai 2004. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/hydro/index.html>
- MCKAY, Scott. 2004. « Le Suroît et les enjeux énergétiques du Québec. De Montréal à Kyoto en passant par le Suroît ou comment faire perdre au Québec son leadership mondial en environnement ». *L'Action nationale*, mai-juin 2004. <http://www.action-nationale.qc.ca/04-5/dossier.html>
- Ministère de l'Environnement. 2002. « Rapport d'analyse : Habitudes et perceptions des Québécois et Québécoises concernant différentes considérations environnementales ». Réalisé par Léger Marketing, 1^{er} mai 2002.
- MRC de Beauharnois-Salaberry. 2006a. « Historique ». <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/>
- MRC de Beauharnois-Salaberry. 2006b. « Situation géographique ». <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/>
- MRC de Beauharnois-Salaberry. 2006c. « Caractéristiques territoriales ». <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/>

- MRC de Beauharnois-Salaberry. 2006d. « Municipalités ». <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/>
- Nations unies. 1992. « Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ». http://www.er.uqam.ca/nobel/œi/CentreRess/CCNUCC/unfccc_f.pdf
- Nations unies. 1997. « Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ». http://www.er.uqam.ca/nobel/œi/CentreRess/CCNUCC/unfccc_kyoto_f.pdf
- Nature Québec/UQCN. 2005. « Qui sommes-nous ? ». <http://www.naturequebec.org/pages/accueil.asp>
- Parti libéral du Québec. 2003. « Pour un environnement sain et un développement durable. Priorités d'actions politiques en matière d'environnement ». Document de travail, février 2003.
- Parti vert du Québec. 2004. « Dossiers : Coalition Québec-vert-Kyoto ». <http://www.partivertquebec.org/-Coalition-Quebec-Vert-Kyoto->
- Point-Sud - Le journal communautaire de la Rive-Sud. 2004. « Un ancien candidat libéral condamne la centrale thermique du Suroît ». Archives nouvelles, 14 janvier 2004. <http://pointsud.info>
- PRATTE, André. 2004. « Indispensable ! », *La Presse*, 6 juillet 2004, p. A12.
- Presse canadienne. 2004a. « André Caillé arrosé par un environnementaliste ». 22 janvier 2004. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/article/1,63,0,012004,562601.shtml>
- Presse canadienne. 2004b. « Suroît : Caillé croit pouvoir convaincre ». 23 février 2004. <http://www.lapresseaffaires.com/partenaires/nouvelles/cyberpresse/index.php>
- Radio-Canada. 2004. « Charest bien décidé à construire le Suroît ». Nouvelles, mise à jour le mardi 6 avril 2004. <http://radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200404/06/001-CHAREST-SUROIT.shtml>
- REEVES, Nicolas. 2004. « Cinquante-sept millions ». Coalition Québec-Vert-Kyoto, 2 février 2004. <http://quebec-vert-kyoto.org>
- Régie de l'énergie. 2004. « Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît ». 29 juin 2004. <http://www.regie-energie.qc.ca/A-2004-01.html>
- RNCREQ (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement). 2006. « RNCREQ ». <http://www.rncreq.org/>